



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

« Sud Cornouaille »

Rapport d'activités 2025



SOMMAIRE

Sommaire	2
I. Les Chiffres clés et Faits marquants en 2025	4
II. Rappel du contexte	5
1. Présentation du territoire	5
2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE	5
3. Organisation de travail	6
III – Animation et Mise en œuvre du SAGE	7
1. Activités de la CLE et des instances associées	7
1. Feuille de route de la CLE 2026-2028	8
2. Avis sur les dossiers soumis à consultation de la CLE	8
3. Communication	9
4. Etudes complémentaires	11
5. Bilan financier de l’action	14
IV. Troisième plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt	15
1. Animation et suivi du programme	15
2. Volet réglementaire	17
3. Volet agricole	18
4. Volet renaturation	22
4. Volet Connaissance	23
5. Volet curatif	25
6. Bilan financier 2025	25
V – Programme de Lutte contre les Contaminations bactériologiques	26
1. Littoral Fouesnantais	27
2. Bassins versants Aven Belon Merrien	33
VI – Entretien et gestion des Milieux aquatiques	41
1. Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération	42
2. Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais	44
3. Sur les bassins versants de l’Aven – Belon - Merrien	5
VII – Réhabilitation et gestion du bocage	13
1. Sur le territoire de l’Agglomération de Concarneau et du Pays Fouesnantais	13
IX – Moyens mobilisés	15
1. Equipe d’animation	15
2. Bilan financier	15
Annexes	16
Annexe 1 – Arrêté de renouvellement de la composition de la CLE	16
Annexe 2 - Compte rendu des réunions de CLE	16
Annexe 3– Feuille de route de la CLE 2026-2030	16
Annexe 4– Avis de la CLE	16

Annexe 5– Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires du Sud Finistère	16
Annexe 6– Etat des lieux quantitatif 2025 à l’échelle du SAGE Sud Cornouaille	16
Annexe 7– Supports de communication du PLAV de la Baie de la Forêt	16
Annexe 8– Bilan qualité des eaux de la Baie de la Forêt 2024/2025	16
Annexe 9– Rapports de restitution des travaux de modélisation de la Baie de la Forêt	16

I. LES CHIFFRES CLES ET FAITS MARQUANTS EN 2025

MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Installation de la **nouvelle Commission Locale de l'Eau** et désignation de l'exécutif
Validation de la **feuille de route de la CLE 2026-2030**
Avis de la CLE : **5 avis formels rendus**
Validation du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE du Sud Cornouaille
Validation des **nouveaux objectifs de qualité du Plan algues vertes à l'horizon 2027**
Volet quantitatif du SAGE :
→ Lancement du suivi des assecs
→ Mise à jour du tableau de bord quantitatif et estimation de la trajectoire de sobriété
Animations scolaires sur l'eau
→ Quimperlé Communauté : 19 classes bénéficiaires
→ Concarneau Cornouaille Agglomération : 18 classes et près de 390 élèves touchés

PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

Restitution des travaux de modélisation et **validation des objectifs de qualité de l'eau 2027** par la CLE le 15/12/2025
Construction du nouveau programme d'actions et la formalisation de l'Accord de Territoire Baie de la Forêt
La **mise en œuvre et le suivi de l'arrêté préfectoral ZSCE** avec la DDTM29
L'animation de la **programmation MAEC 2023-2027** et l'accompagnement des exploitants
La mise en œuvre de la **boîte à outils agricole** (chantiers collectifs, PSE, accompagnements individuels et collectifs)
Les **rencontres sur la diversification des cultures** par des cultures à bas niveau d'intrants
Aides directes PSE : **225 535 € versés aux 27 agriculteurs engagés**
71 % des exploitations agricoles de la baie engagées dans l'un des dispositifs du PLAV
Un **faible taux des échouages d'algues vertes** pour la 6ème année consécutive (250 tonnes ramassées en 2025)

REHABILITATION DU BOCAGE

Sur le territoire de CCA et de la CCPF

Création de **3 km de bocage / 11 agriculteurs bénéficiaires**
Conception d'une capsule vidéo de promotion du bocage à destination des agriculteurs

LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS BACTERIO

Sur le territoire de la CCPF

27 stations de suivi courantes + prospections fines : près de 162 prélèvements et analyses 2 réunions sur les bassins versants ayant des profils conchylicoles
Agriculture : Identification des points d'abreuvement non conformes
Assainissement : Finalisation du schéma d'assainissement, suivi de la ZAES et projet de schéma directeur d'eau pluvial

Sur le territoire de QC

Mise en œuvre de la ZAES Aven aval : taux de réalisation satisfaisant malgré la complexité de la réhabilitation de l'ANC sur les ports de Kerdruc et Rosbras et les délais liés à la réhabilitation de l'ANC
Mise en place d'une ZAES sur le Bélon : 2 réunions du COPIL

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Sur le territoire de CCA

47 km de cours d'eau entretenus dont 2 km par AAPPMM
Poursuite des études de continuité sur les retenues du Brunec et du Plessis (CCA)
Lancement de **l'étude de résilience des milieux aquatiques**
Piégeage de ragondins => **311 individus capturés**

Sur les bassins versant Aven Belon Merrien (QC) :

Renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général
68,3 km de cours d'eau entretenus dont 14.7 km par AAPPMA
Comptage frayères saumons + indice d'abondance saumon et truite

Sur le territoire de la CCPF

Plus de 15km de cours d'eau arpentés et mise en place d'une gestion différenciée.
30 rendez-vous assurés avec des particuliers ayant aboutis ou non à des travaux d'entretien ou de restauration.
Une continuité écologique restaurée ou améliorées sur plus de 3 km de cours d'eau :
2 réhausses de lame d'eau sen aval de buses
3 suppressions de seuils DIG
1 suppression de buse DIG
2 buses obstacles remplacées
Et un lit de cours d'eau restauré sur 120m
Mise à jour de la couche ZH pour le PLU de Fouesnant et 6 expertises sur zone humide
3 accompagnements de classes d'étudiants

II. RAPPEL DU CONTEXTE

1. Présentation du territoire

Le SAGE Sud Cornouaille est constitué par une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire de 806 km (d'après les inventaires locaux). Il couvre une **superficie de 594 km²** et concerne **24 communes du Finistère Sud**.

Les chiffres clés du territoire

Région : Bretagne

Département : Finistère

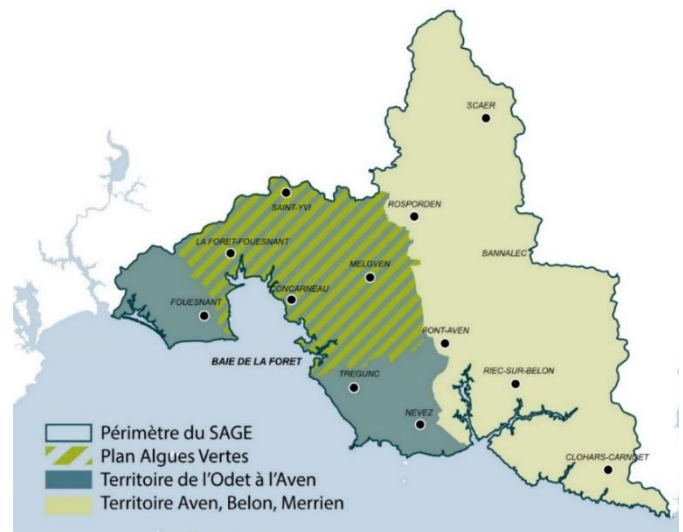
Communes : 24 communes dont 8 entièrement intégrées au périmètre

Superficie : 594 km²

Population : 95 000 habitants

Linéaire de cours d'eau : 806 km

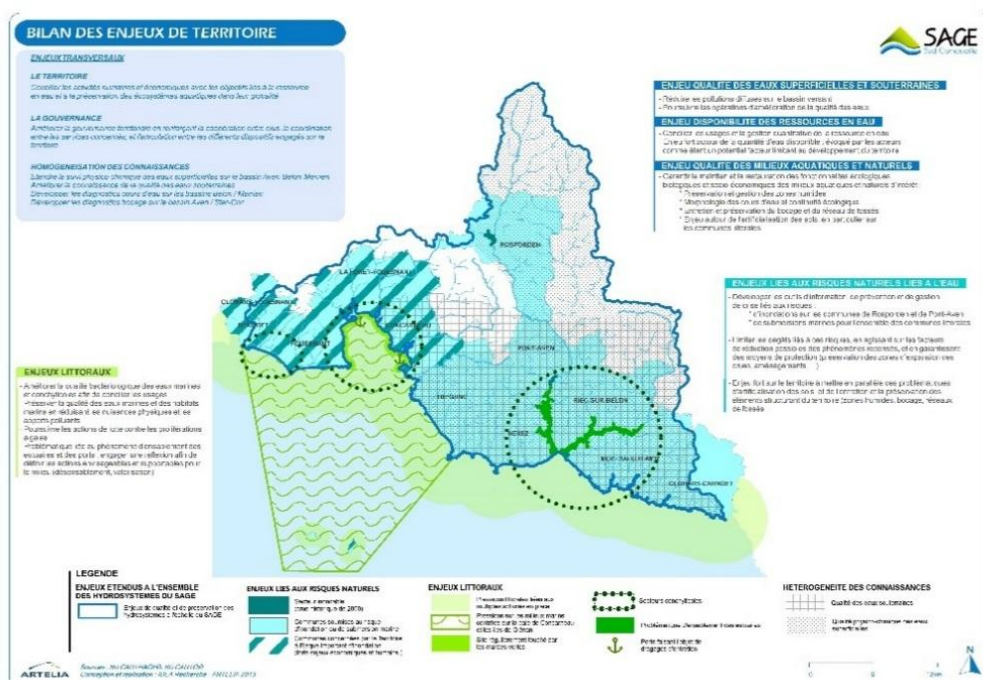
Linéaire de côtes : 130 km de côtes



2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE

Lors des travaux d'élaboration du SAGE, **5 enjeux thématiques** et **2 enjeux transversaux** ont été définis :

- **Qualité des eaux superficielles et souterraines**
- **Disponibilité des ressources en eau** liées à des fragilités en période estivale
- **Qualité des milieux aquatiques et naturels** marquées par des perturbations ponctuelles liées à la continuité et à la morphologie des cours d'eau
- **Enjeux littoraux** liés à la prolifération des algues vertes en Baie de la Forêt et à la sensibilité des usages littoraux vis-à-vis de la qualité sanitaire des eaux
- **Risques naturels liés à l'eau** avec des secteurs vulnérables sur la frange littorale (submersion marine) et sur Rosporden – Pont Aven (débordement de cours d'eau)
- **Concilier les activités humaines et économiques** avec les objectifs liés à la ressource en eau et à la préservation des écosystèmes aquatiques dans leur globalité
- **Améliorer la gouvernance territoriale** en renforçant la coopération entre élus, la coordination entre les services concernés, et l'articulation entre les différents dispositifs engagés sur le territoire



3. Organisation de travail

L'animation du SAGE et la mise en œuvre du volet opérationnel sur les bassins versants Sud Cornouaille repose sur une organisation spécifique. Elle s'appuie sur un **partenariat entre 3 collectivités** (CCPF, CCA et Quimperlé Co) pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants. Ce partenariat est formalisé par une convention passée entre les 3 collectivités.

3.1/ Portage du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, **CCA est la structure porteuse du SAGE**, et assure à ce titre le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE. Elle assure en outre la coordination et la programmation des actions opérationnelles réparties entre les 3 collectivités.

3.2/ Portage du volet opérationnel

La mise en œuvre du volet opérationnel est organisée selon la répartition suivante :

Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)

Assure la maîtrise d'ouvrage du programme de lutte contre les contaminations bactériologiques de la mer Blanche, de l'anse de Penfoulic et des marais de Moustérlin

Assure la mise en œuvre des actions milieux aquatiques sur son territoire administratif

Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)

Assure l'animation du SAGE et la coordination des actions portées par les 3 EPCI

Assure la mise en œuvre des actions milieux aquatiques sur son territoire administratif

Assure la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt depuis fin 2018

Quimperlé Communauté (QC)

Assure la maîtrise d'ouvrage des actions engagées sur le territoire Aven Bélon Merrien (restauration des cours d'eau et mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du bocage / Breizh Bocage).

Assure le suivi de la problématique sanitaire dans les estuaires de l'Aven-Belon-Merrien

3.3/ Les étapes d'élaboration du SAGE

Fruit de 4 années d'expertise, de concertation et d'études approfondies, l'élaboration du SAGE Sud Cornouaille a été ponctuée par plus de 50 réunions associant les élus locaux, les usagers de l'eau et les services de l'Etat. Initié en 2013, le SAGE Sud Cornouaille a été **approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017**.

- 2011-2012 : *Emergence du SAGE*
- 2013-2014 : *Etat des lieux – Diagnostic, Scénarios tendanciels et alternatifs et Choix de la stratégie*
- 2015-2016 : *Rédaction du PAGD et du Règlement, Instruction administrative, consultation, enquête publique*
- 2017 : *Arrêté préfectoral et mise en œuvre du SAGE*

III – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

- 0.6 ETP pour l'animation – coordination du SAGE + Stagiaire sur le volet quantitatif du SAGE
- 0.1 ETP appui administratif
- 0.05 ETP appui service communication de CCA

1. Activités de la CLE et des instances associées

→ Objectif n°10 du SAGE : Mettre en œuvre le SAGE et organiser la gouvernance sur le territoire

Les principales réunions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Dates	Instances	Objet
29/01/2025	Commission Algues vertes	→ Bilan des actions 2024 et programmation 2025 → Point sur la phase volontaire de la ZSCE
12/03/2025	Commission Locale de l'Eau	Installation de la nouvelle CLE → Election du Président de la CLE → Election des Vice-présidents de la CLE → Examen des règles de fonctionnement de la CLE → Désignation des membres du Bureau → Consultation technique sur l'état des lieux 2025 du projet de SDAGE → Avis sur les grands enjeux du SDAGE et du PGRI Loire Bretagne 2028-2033 → Informations : perspectives de financement de Breizh Bocage
12/06/2025	Bureau	Préparation de la CLE du 26/06/2025
26/06/2025	Commission Locale de l'Eau	→ Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires : restitution du diagnostic et du programme d'actions → Rapport d'activités 2024 → Gestion quantitative de la ressource en eau → Actualités sur la qualité sanitaire des zones conchyliques : point sur la révision des classements → Actualités sur le Plan de Lutte contre les Algues Vertes : calendrier de travail → Information sur les avis rendus par le Bureau
02/07/2025	Commission Algues vertes	→ Restitution des résultats des travaux de modélisation des flux d'azote et des marées vertes → Définition des objectifs de qualité à l'échéance 2027
23/09/2025	Groupe de travail quantitatif	→ Restitution du stage quantitatif : mise à jour de l'analyse quantitative à l'échelle du SAGE et évaluation de la trajectoire de sobriété → Echanges sur les besoins de connaissance et les méthodes d'acquisition
01/12/2025	Réunion politique du SGE	Echanges sur le contenu de la feuille de route 2026-2030
08/12/2025	Bureau	Préparation de la CLE du 15/12/2025
11/12/2025	Comité financeurs	Préparation budgétaire 2026
15/12/2025	Commission Locale de l'Eau	Délibérations : → Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 2026-2030 → Plan de lutte contre les algues vertes : validation des objectifs de qualité à l'échéance 2027 & renouvellement du Contrat territorial Informations : → Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires : rapports de restitution & point sur l'expérimentation du carénage sans antifouling à Nével → Actualités sur la qualité sanitaire des zones conchyliques : point sur la révision des classements & sur l'avancement des ZAES → Programmation 2026 des 3 structures partenaires du SAGE → Renouvellement de la composition de la CLE
17/12/2025	Commission Algues vertes	→ Bilan des actions 2022-2025 → Bilan intermédiaire de la phase volontaire de la ZSCE → Objectifs et plans d'actions 2026-2028

► Les supports et compte rendu de réunion figure en Annexe 2.

1. Feuille de route de la CLE 2026-2028

Contexte

Dans le cadre de son 12^{ème} programme d'interventions, l'Agence de l'Eau demande aux CLE **d'établir une feuille de route partagée précise les missions de chacun, les priorités d'actions sur les 5 ans à venir (2026-2030), le calendrier de réalisation de la cartographie des gouvernances et les modalités de suivi.**

Modalités de construction de la feuille de route

Le projet de feuille de route a été partagée avec les structures partenaires du SAGE et les territoires limitrophes selon les étapes suivantes :

- Temps d'échanges InterSAGE avec les SAGE du Sud Finistère (SAGE Ouest Cornouaille, Odet, Aulne et Douarnenez)
- Temps d'échanges technique et politique entre les 3 structures partenaires du SAGE (CCA, CCPF et QC)
- Discussion avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les partenaires financiers (Comité financeurs du 11/12/2025)
- Approbation en Bureau le 08/12/2025 et en Commission Locale de l'Eau le 15/12/2025

Priorités de la CLE pour 2026-2030

S'agissant des priorités d'actions, la CLE a souhaité s'engager sur les chantiers suivants :

- **Révision du SAGE** selon le calendrier suivant :
 - 2027 – 2029 : Mise à jour synthétique de l'état des lieux du SAGE
 - 2030 : Lancement de la révision du SAGE
- **Gestion quantitative de la ressource en eau**
 - Mise à jour du tableau de bord quantitatif pour évaluer l'atteinte de la trajectoire de sobriété
 - Lancement d'une démarche HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) pour améliorer la connaissance et disposer d'un outil d'aide à la décision (pré-requis pour le plan d'actions et la révision du SAGE)
- **Lutte contre la prolifération des algues vertes**
 - Poursuivre les actions engagées et évaluer le PLAV3 en 2028
 - Lancer une étude sur la Baie de la Forêt pour améliorer la connaissance du phénomène des algues vertes
- **Qualité des eaux littorales :**
 - Suivi de la mise en œuvre des ZAES Aven et Bélon et bilan des profils conchylicoles du Pays Fouesnantais
 - Suivi de la mise en œuvre du Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires

► La feuille de route du SAGE Sud Cornouaille figure en Annexe 3. Elle a également été présentée, pour validation, en conseil communautaire de CCA le 05 mars 2026, en tant que structure porteuse du SAGE.

2. Avis sur les dossiers soumis à consultation de la CLE

Dans ses règles de fonctionnement, la CLE a donné délégation au Bureau pour émettre un avis sur les dossiers soumis à l'avis de la CLE. Il s'appuie sur une grille d'analyse pour pouvoir vérifier la compatibilité des projets avec les dispositions du SAGE.

En 2025, la CLE a rendu **5 avis formels** :

Dossier	Type	Pétitionnaire	Procédure de consultation	Avis du Bureau
Consultation sur les grands enjeux du SDAGE et du PGRI Loire Bretagne 2028-2033	Document de planification	Comité de bassin	CLE du 12/03/2025	Avis favorable assorti de remarques (voir délibération)
Modification simplifiée du SCOT de QC	Document d'urbanisme	Quimperlé Communauté	Bureau du 12/06/2025	Avis favorable
Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires du Sud Cornouaille	Programme d'actions	SAGE du Sud Finistère	CLE du 26/06/2026	Avis favorable
Révision du SCOT de l'Odet	Document d'urbanisme	SYSMESCOTO	Consultation du Bureau par voie électronique le 18/09/2025 + grille d'analyse	Avis favorable assorti de remarques (notamment sur le bocage et les zones humides)
Révision du SCOT de CCA	Document d'urbanisme	Concarneau Cornouaille Agglomération	Consultation du Bureau par voie électronique le 18/09/2025 + grille d'analyse	Avis favorable

► Les avis de la Commission Locale de l'eau sont présentés en Annexe 4.

3. Communication

→ **Disposition n° 66 du SAGE** : Informer et sensibiliser la population sur les actions du SAGE

Site Internet

Le site Internet (<http://sage-sud-cornouaille.fr/>) est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité et de l'avancement des actions. La maintenance du site fait l'objet d'une prestation avec l'Agence Nateo.



Animations scolaires sur le Cycle de l'eau

En complément des actions de communication grand public, les intercommunalités du territoire proposent des animations sur l'eau en direction des scolaires.

Sur le territoire de Quimperlé Communauté

Rappel du contexte

Quimperlé Communauté est impliquée depuis vingt-cinq ans dans l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Depuis 2004, elle propose, chaque année, à 40 classes des écoles primaires de bénéficier d'interventions scolaires sur le petit et le grand cycle de l'eau, sur le milieu maritime et depuis quelques années, le bocage et l'énergie. L'objectif est de sensibiliser les nouvelles générations sur la préservation de la ressource en eau depuis les sources jusqu'à la mer, la biodiversité et l'énergie.

En 2025, deux prestataires ont été retenus après mise en concurrence : l'association Natur'au Fil et le centre nautique de Beg-Pors. Les interventions sont réalisées en lien avec le conseiller pédagogique de l'éducation nationale. Elles sont destinées à mieux faire connaître les milieux aquatiques, leur fragilité et l'intérêt majeur de les préserver. Ces interventions portent aussi sur les métiers de l'eau : production d'eau potable et épuration, conchyliculture.

Quimperlé Communauté finance deux interventions et un transport sur site pour chacune des classes. Cette offre permet une phase de découverte sur site et une valorisation en classe.

Bilan 2025

19 classes du territoire Aven-Bélon-Merrien se sont inscrites pour bénéficier des interventions sur la découverte des milieux d'eau douce et d'eau salée ainsi que sur le traitement de l'eau.

Les animations relatives au traitement de l'eau ne se font plus qu'en classe pour des raisons sanitaires d'accès aux STEP. Les animations se font à l'aide de supports qui permettent aux enfants de réaliser une partie des étapes du traitement de l'eau comme la filtration, la décantation...

Rappel du contexte

Les animations scolaires sur l'eau ont été confiées à l'association Les Petits débrouillards pour l'année scolaire 2024/2025 dans le cadre d'un marché public.

Elles sont proposées sur toutes les communes de CCA, à l'exception des communes de Saint-Yvi, Elliant et Tourc'h qui bénéficient des animations proposées par le SIVALODET.

Cette offre s'adresse aux classes de maternelles et de primaires et recouvrent notamment les thèmes suivants :

- **Fonctionnement d'un bassin versant, ses usages et les enjeux de la qualité de l'eau.** Appréhender le cycle naturel de l'eau et comprendre la notion de bassin versant, découvrir les différents usages de l'eau et leurs interactions et éveiller aux enjeux de la qualité de l'eau.
- **Economies d'eau et préservation de la ressource en eau :** L'objectif est une prise de conscience sur cette ressource eau (souterraine et eau superficielle sur le territoire) qui devient rare (ressource finie). Apprendre à économiser l'eau à l'aide de jeux pédagogiques, d'outils tels que de matériels hydroéconomes, ...

Chaque intervention compte 2 à 3 séances d'une demi-journée dont une sortie terrain pour découvrir concrètement les notions développées en classe.

Bilan sur l'année scolaire 2024/2025

Durant l'année scolaire 2024/2025, **18 interventions ont été réalisées touchant près de 387 élèves.**

4. Etudes complémentaires

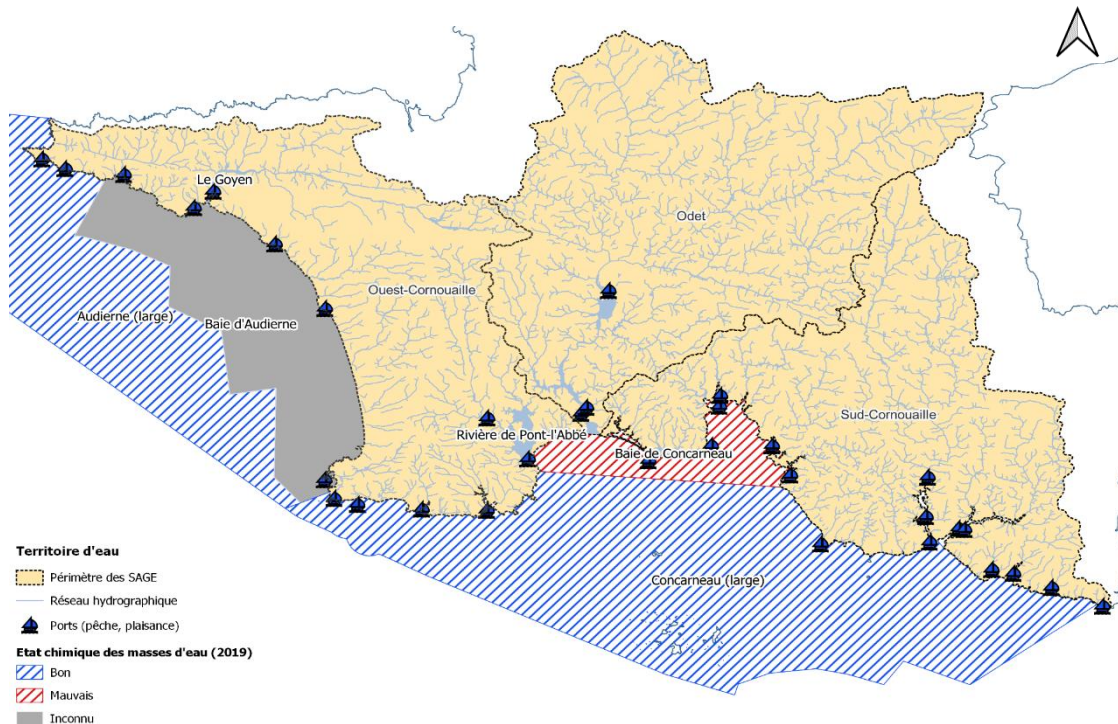
Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires

→ Disposition n° 57 du SAGE : Elaborer un schéma de carénage

Eléments de contexte

Dans le cadre de la réflexion InterSAGE, les 3 structures porteuses des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille se sont engagés à renforcer leur coopération sur les enjeux littoraux et à mutualiser la réalisation d'un schéma de carénage et de gestion des eaux de plaisance pour :

- Faciliter l'application des règlements des SAGE « interdiction de caréner sur la grève ou sur les cales de mise à l'eau non équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents de lavage »,
- Et sensibiliser les usagers sur l'impact environnemental du carénage sauvage,



Contenu du Schéma de carénage

Réalisé en régie par le Syndicat OuesCo entre 2023 et 2024, ce travail est constitué de 3 phases :

- **Phase 1 - Etat de l'art** : rappel de la réglementation, analyses des impacts environnementaux et recensement des outils de communication existants.
- **Phase 2 - Etat des lieux et diagnostic du territoire** : état des lieux de la flotte (pêche et plaisance), diagnostic des pratiques, description des équipements (ports et chantiers), évaluation des besoins en équipement et en outils de communication à travers une analyse offre/demande.
- **Phase 3 - Programme d'actions** : rédaction de fiches « actions » (ports, chantiers), description de projets et de pratiques innovantes.

En s'appuyant sur le diagnostic établi, le schéma :

- Définit les aires de carénage structurantes sur lesquelles concentrer les moyens financiers et humains en termes d'investissement et de fonctionnement
- Localise des ports prioritaires pour l'installation prioritaire de pompes à eaux grises et eaux noires
- Détaille une série d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux chimiques, bactériologiques et liés à la gestion de la ressource en eau.

A noter que ce travail a également permis de lancer une expérimentation de nettoyage de petites unités dépourvues d'antifouling. Avec l'accord des services de l'Etat, cette expérimentation sera menée sur la cale de mise à l'eau du port de Kerdruc à Névez. Le gestionnaire de port de Névez volontaire a accepté d'investir des moyens humains à partir de 2026 et pour une durée de 2 ans pour mener à bien ce test. Si les résultats sont concluants, cette expérimentation pourrait permettre à terme d'envisager une extension cette pratique et un assouplissement des règles actuelles en matière de carénage.

Gouvernance & perspectives de travail

Un groupe de travail composé d'élus locaux, de gestionnaires portuaires, d'associations de plaisanciers et de l'Etat a été constitué pour assurer le pilotage et le suivi de ce travail. **Il s'est réuni à 5 reprises sur la période 2023-2025.** Ce travail a également fait l'objet d'une validation au sein des 3 Commissions Locales de l'eau au printemps 2025.

La mise en œuvre des actions préconisées (relevant des gestionnaires de ports, des communes, des services de l'Etat, des chantiers navals ou encore des structures de SAGE) sera suivie annuellement par les CLE des 3 SAGE. Des échanges et une présentation en groupe de travail pourront également se poursuivre en inter-SAGE.

► Les rapports de restitution sont disponibles en [Annexe 5](#).

Gestion quantitative de la ressource en eau

→ *Disposition n°23 du SAGE : Améliorer la connaissance des ressources mobilisables pour les autres usages sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille*

Eléments de contexte

Face à la sécheresse historique de 2022, le SAGE Sud Cornouaille a engagé un travail spécifique sur la gestion quantitative de la ressource en eau. Entre 2020 et 2025, ce travail s'est formalisé par :

- 2020 : état des lieux quantitatif des ressources / prélèvements en eau du SAGE Sud Cornouaille
- 2024 : Création d'un tableau de bord interSAGE de la gestion quantitative (SAGE Odet, Ouest et Sud Cornouaille)
- 2025 :
 - Lancement du suivi des assecs à l'échelle du SAGE (sur la base de la méthode du réseau ONDE)
 - Mise à jour de l'état des lieux quantitatif et analyse de l'atteinte de la trajectoire de sobriété

Lancement du suivi des assecs

Afin d'améliorer la connaissance sur les étiages estivaux, les 3 structures partenaires du SAGE ont travaillé à l'élaboration d'un protocole de suivi des assecs. Ce suivi vise à identifier les cours d'eau présentant une problématique d'étiages sévères et à observer les **disparités spatiales (nombre de cours d'eau touchés) et temporelles (précocité des assecs)** des sécheresses estivales à l'échelle du SAGE.

Ce protocole s'appuie sur la méthode développée par l'OFB dans le cadre du réseau ONDE. Il a été appliqué selon les modalités suivantes :

- **Réalisé en régie par les EPCI** selon la répartition suivante :
CCA = Territoire de CCA hors Odet et Aven + exutoires PLAV
CCPF : Territoire de CCPF hors Odet et hors exutoires du PLAV
QC : Territoire de QC + BV de l'Aven
- **Relevé qualitatif** => selon 4 catégories d'observations (réseau ONDE de l'OFB) : écoulement visible, écoulement visible faible, écoulement non visible (filet d'eau mais sans débit) et assec
- Fréquence : **Suivi visuel réalisé mensuellement entre mai et septembre** + suivi toutes les 2 semaines en période de crise (à l'appréciation du gestionnaire)

► Ce suivi a été réalisé entre mai et octobre 2025.

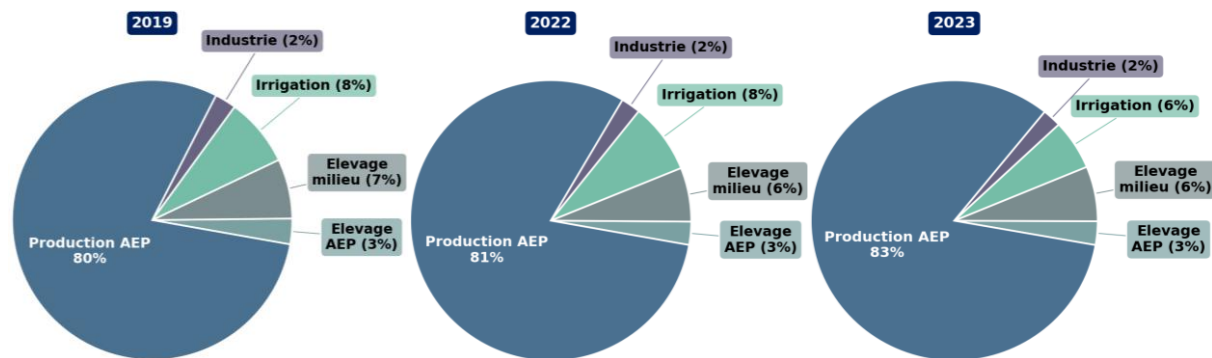
Mise à jour de l'état des lieux quantitatif

En 2025, la structure porteuse du SAGE a accueilli un stagiaire pour actualiser et approfondir l'état des lieux quantitatif de 2020. Ce travail avait un double objectif :

- Réactualiser **l'analyse quantitative** menée sur le territoire du SAGE (études des années 2019, 2022 et 2023) et évaluer **l'atteinte de la trajectoire sobriété** (- 10 % à l'horizon 2030)
- Proposer des méthodologies d'acquisition des données manquantes – notamment sur le volet hydrologie et agricole

Ce travail a été restitué le 23/09/2025 auprès du groupe de travail quantitatif associant les élus locaux, les partenaires et les usagers de l'eau.

Le bilan des prélèvements réalisé à l'échelle hydrographique du SAGE Sud Cornouaille donne les résultats suivants :



Secteur d'activité (m³/an)		2019	2022	2023
AEP	Production	6 621 470	6 925 594	6 703 829
INDUSTRIE	Prélèvements	205 012	192 827	171 796
IRRIGATION	Prélèvements	657 975	696 159	464 293
ELEVAGE	Prélèvements	572 257	533 483	510 960
	Réseau AEP	245 467	228 635	218 983
TOTAL		8 302 181	8 576 698	8 096 861
Variation /2019		-	+ 3,31%	-2,80%

Tableau : Bilan des prélèvements sur le SAGE Sud Cornouaille

Même si la tendance est à la baisse entre 2019 et 2023 (- 2.8 %), l'objectif de sobriété qui fixe une cible de -10% de prélèvements d'ici à 2030, n'est pas encore atteint. Les actions visant à plus de sobriété doivent se poursuivre.

► Le rapport de stage figure en [Annexe 6](#).

Perspectives de travail

Dans le cadre de la feuille de route 2026-2030, les membres de la CLE ont validé la poursuite du travail engagé sur le volet quantitatif en s'inscrivant dans une démarche HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat). Les objectifs attendus sont les suivants :

- Répondre à la trajectoire de sobriété définie par le Plan Eau
- Améliorer la connaissance
- A terme, pouvoir réviser le SAGE pour y intégrer un volet quantitatif

L'année 2026 sera consacrée à préciser le périmètre et les modalités pour mener à bien cette étude (gouvernance, phasage et moyens nécessaires). Des temps d'échanges en InterSAGE (avec les SAGE Ouest Cornouaille, Odet, Douarnenez et Aulne pour tenir compte des interconnexions) sont prévus en 2026 pour étudier l'opportunité de mutualiser l'étude ou de travailler en commun pour harmoniser la méthodologie de travail.

5. Bilan financier de l'action

Les dépenses liées à l'animation et à la mise en œuvre du SAGE sont de 72 305€ soit 82 % du budget prévisionnel.

Postes de dépenses		Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation
Coordination générale	Animation, suivi administratif	59 107 €	49 640 €	84 %
	Frais fonctionnement (base : 0.65 ETP)	7 800 €	7 800 €	100 %
Communication	Communication SAGE	1 100 €	824.70 €	75%
	Animations scolaires QC	5 600 €	5 580 €	100%
	Animations scolaires CCA	8 500 €	8 460 €	100 %
Etudes	Quantitatif : acquisition de données	6 000 €	0 €	0%
TOTAUX		88 107 €	72 304.7 €	82 %

IV. TROISIEME PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES DE LA BAIE DE LA FORET

→ Disposition n° 58 du SAGE : Poursuivre la mise en œuvre du plan algues vertes et l'étendre au périmètre élargi par le SDAGE

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

- 0.2 ETP de la coordinatrice du SAGE
- 0.9 ETP de la coordinatrice agricole
- 0.8 ETP du technicien agricole
- 0.55 ETP du technicien agro-environnement
- 0,1 ETP appui administratif / secrétariat

Rappel du contexte

La Baie de la Forêt fait partie des **8 baies algues vertes** en Bretagne sur lesquelles les échouages importants d'algues vertes posent des problèmes sanitaires et environnementaux. Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) mettent en œuvre depuis 1999 des actions préventives de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt.

Forts des résultats encourageants obtenus dans le cadre des précédents plans depuis 2011 (baisse des teneurs en nitrates et baisse notable des échouages d'algues vertes depuis 2020), le territoire s'est engagé dans un **3^{ème} plan algues vertes sur la période 2022-2027**.

1. Animation et suivi du programme

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

1/ Coordination

1.1 Coordination locale du PLAV de la Baie de la Forêt

Dates	Instances	Objet
15/01/2025	Commission PSE	→ Evaluation des trajectoires et de la rémunération associée à la performance environnementale 2024-2025 des exploitations engagées
29/01/2025	Commission Algues vertes	→ Point de situation sur la qualité de l'eau et les échouages d'algues vertes → Bilan des actions 2024 et programmation 2025
12/03/2025	TD couverture de sols	→ Appui à la mise en œuvre de la ZSCE sur le territoire
12/06/2025	Réunion Région/Baie de la Forêt	→ Rencontre avec la nouvelle Experte régionale algues vertes (Mme Locca)
02/07/2025	Commission Algues vertes	→ Restitution des travaux de modélisation → Définition des objectifs de qualité de l'eau pour 2027
14/11/2025	Réunion annuelle agricole PSE	→ Bilan PSE → Sensibilisation à l'outil Sol'Aid (Retour expérience)
24/11/2025	Audition Cour des comptes	→ Audition commune des territoires des 8 BVAV
25/11/2025	Groupe de concertation agricole	→ Bilan 2025 → Orientation des actions 2026
17/12/2025	Commission Algues vertes	→ Restitution du bilan des actions 2022-2025 → Objectifs et plan d'actions 2026-2028

► Au total, **8 réunions** ont été organisées localement en 2025.

En termes d'animation, l'année 2025 a notamment été marquée par :

- **Renouvellement du Plan algues vertes sur la période 2026-2028**
Le bilan des actions 2022-2025 ainsi que la stratégie et le contenu du nouveau plan d'actions ont été présentés et validés en Commission Algues vertes le 17/12/2025. Ils ont également été approuvés par Concarneau Cornouaille Agglomération, en tant que structure porteuse du PLAV, le 05/03/2026.
- **Suite de l'évaluation de la politique publique du PLAV**
Concarneau Cornouaille Agglomération a été sollicitée par la Cour des comptes pour répondre à un questionnaire d'enquête et participé à une audition commune avec les territoires des 8 baies algues vertes.

► Le projet d'Accord de territoire de la Baie de la Forêt 2026-2028 figure en Annexe 7.

1.2 Coordination régionale du PLAV3

Dates	Instances	Objet
31/01/2025	Comité technique régional	→ Bilan 2024 et perspectives de travail 2025
04/03/2025	Comité technique MAEC	→ Présentation des MAEC ouvertes et des règles d'animation
14/03/2025	Comité technique PSE	→ Echanges régional notamment sur le budget alloué par PAEC
04/03/2025	Comité technique MAEC	→ Echanges sur le prévisionnel
28/04/2025	Comité ZSCE	→ Point d'étape et d'avancement
30/04/2025	Comité régional du PLAV	→ Bilan 2024 → Avancement des ZSCE et actualités 2025 → Perspectives 2026-2027 : tour de table des baies
26/05/2025	Comité technique MAEC	→ Priorisation des engagements et ajustement des budgets territoriaux
17/06/2025	Comité technique MAEC	→ Point d'étape sur les diagnostic et plans de gestion
02/07/2025	Comité départemental du PLAV	→ Etat d'avancement de la ZSCE → Modalités et calendrier de la phase d'évaluation → Point sur les échouages et ramassages d'algues vertes
07/07/2025	Comité technique régional	→ Modalités et calendrier des Accords de territoire → Eléments de cadrage → Ateliers de travail
30/09/2025	Comité financeurs PLAV	→ Modalités et calendriers des Accords de territoire
16/10/2025	Comité technique MAEC	Bilan des engagements 2025
13/11/2025	Comité technique Reliquat	Echange sur le dispositif de RDD et intégration des APM

► Au total, l'équipe d'animation du PLAV a participé à **13 réunions** organisées par la coordination régionale du PLAV.

2/ Communication

Dans la continuité des actions de communication de l'année précédente, les actions et informations relatives au territoire sont mises en avant par différents outils :

- E mailing et sms auprès des agriculteurs : informations, réunions, invitations aux animations
- Communiqué de presse et point presse sur les animations collectives
- Alimentation des sites Internet du SAGE avec la création de pages dédiées aux agriculteurs puis création d'une actualité agricole sur les sites de CCA et CCPF.
- Diffusion papier de la lettre agricole envoyée à l'ensemble des agriculteurs du territoire.
- Des vidéos agricoles à destination du grand public mettant en avant des pratiques vertueuses en faveur de la qualité de l'eau.

En 2025, 1 lettre agricole a été diffusée aux agriculteurs présents sur le territoire de la Baie de la Forêt ainsi qu'une série de 3 vidéos agricoles pour le grand public, 2 communiqués de presse, 1 point presse et 1 article dans chaque bulletin / magazine communautaire.

► Les lettres agricoles et communiqués de presse figurent en Annexe 7.

► Notre série de portrait d'agriculteurs « Les Eau'dacieux » :

1



LES EAU'DACIEUX : Rencontre avec Léniaig Goenvec

Concarneau Cornouaille Agglomération • 124 vues • il y a 3 mois

2



LES EAU'DACIEUX : Rencontre avec Yannick Daoudal

Concarneau Cornouaille Agglomération • 138 vues • il y a 3 mois

3



LES EAU'DACIEUX : Rencontre avec Mathieu Le Doeuff

Concarneau Cornouaille Agglomération • 324 vues • il y a 3 mois

► Retrouvez la série « Les Eau'dacieux » sur la chaîne youtube de CCCA dont le lien figure ici :

https://www.youtube.com/playlist?list=PLw41VqcyQNBqYCKqZ3kA7pIZ5or_I6WXa

2. Volet réglementaire

Éléments de contexte

Le renouvellement du plan de lutte contre les algues vertes est marqué par un **renforcement de l'action réglementaire de l'Etat** suite au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 04/06/2021. Le Préfet de Région doit notamment recourir à un mécanisme de mesures réglementaires contraignantes à travers la **mise en place d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) sur les 8 baies algues vertes**.

Mise en œuvre de l'arrêté ZSCE de la Baie de la Forêt

Pour en réaliser le suivi, l'Etat a mis en place un tableau de bord permettant de suivre l'adhésion des exploitants à la démarche volontaire ainsi que la réalisation des plans d'actions par les prescripteurs agréés. Ce tableau de bord est complété par les animateurs des baies et par la DDTM au fil de l'eau. Des échanges réguliers ont lieu afin de mettre à jour le tableau.

La réalisation des plans d'actions est financée entièrement par l'accompagnement individuel du plan de lutte contre les algues vertes. La DDTM valide les plans d'actions notamment sur la gestion de la fertilisation avant chaque paiement.

Une fois par an, un comité de suivi se réunit. Il est composé des élus de la baie de la forêt, des techniciens en charge du plan de lutte contre les algues vertes ainsi que des services de l'Etat en charge de l'arrêté ZSCE.

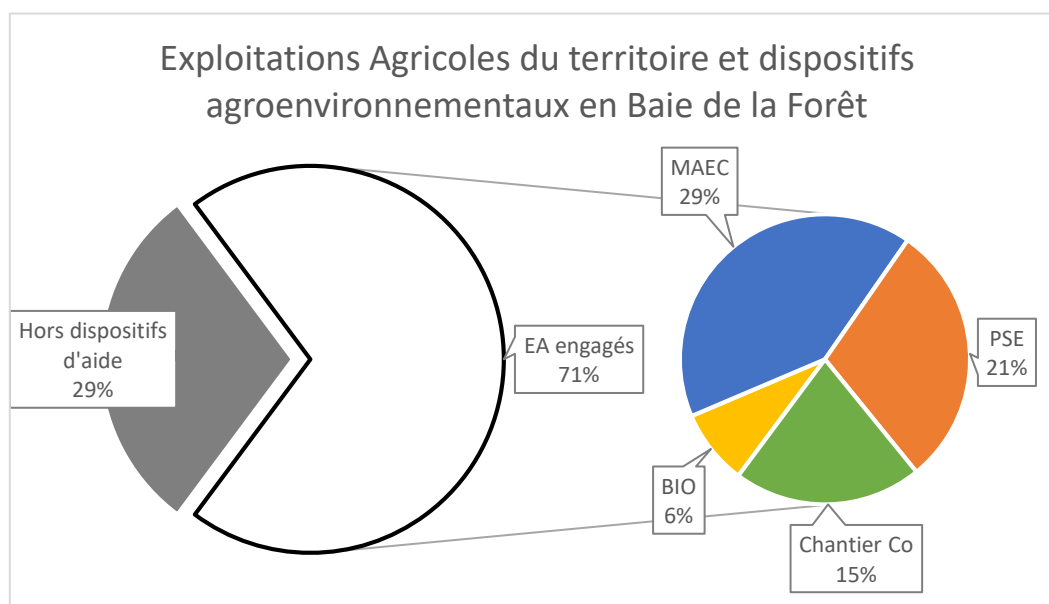
Au dernier comité, sur les 131 exploitations de la Baie de la Forêt, 18 sont engagées dans une mesure de substitution (maec algues vertes ou herbivores) et 10 exploitations se sont nouvellement installées mais ne sont pas concernées par l'arrêté. C'est donc 103 exploitations agricoles qui sont suivies en Baie de la Forêt.

Mesure de la ZSCE	Nb d'exploitations concernées	Taux d'engagement
Fertilisation	40	75% (30 EA)
Couverture des sols	103	58 % (60 EA)
Gestion de l'herbe / Pâturage	31	58 % (18 EA)
Renaturation des espaces stratégiques		
→ Zones humides cultivées	42	100 %
→ Protection des chemins de l'eau	40	87 % (35 EA)

3. Volet agricole

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

La Baie de la Forêt dénombre sur son territoire **71 % d'exploitations agricoles engagées dans l'un des dispositifs agro-environnementaux** qu'elle propose, y compris la labellisation en agriculture biologique.



En effet, nous comptabilisons cette année environ 94 exploitations engagées en faveur de la qualité de l'eau sur les 131 exploitations agricoles connues au RPG 2024 soit :

- 8 exploitations labellisées en agriculture biologique
- 20 exploitations mobilisant le dispositif de chantiers collectifs
- 39 exploitations engagées dans une ou plusieurs mesures agroenvironnementales et climatiques
- 27 exploitations ayant contractualisées un paiement pour services environnementaux

Seules 29% des exploitations (37 EA) du territoire ne mobilisent pas les dispositifs proposés. Néanmoins cela ne signifie pas qu'elles ne mettent rien en place. Certaines participent aux animations collectives ou accompagnements individuels pendant que d'autres réalisent par elles-mêmes des initiatives et notamment du semis précoce.

1/ Conseils individuels

1.1 Fonctionnement général

Sur la Baie de la Forêt, 9 organismes de conseils agricoles ont été agréés par la DRAAF pour dispenser des conseils individuels pour les agriculteurs volontaires. Les accompagnements sont pris en charge à 100% par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes, seule la TVA reste à la charge des agriculteurs.

Les conseils individuels sont de différentes natures :

- 2 accompagnements systémiques qui considèrent l'ensemble de l'exploitation
- 4 accompagnements spécifiques qui se concentrent sur une thématique donnée de l'itinéraire technique
- Le diagnostic agroenvironnemental

1.2 Avancées sur le territoire de la Baie de la Forêt :

Parmi les 9 organismes de conseil agricoles agréés, La Chambre d'Agriculture et Innoval sont les plus sollicités.

ACCOMPAGNEMENTS 2025	Nb Acc Ind	Nb Jours réalisés
Diagnostic agroenvironnemental	7	7,5
Diagnostic ZSCE	21	27
Diagnostic MAEC	3	4,5
Gestion azote légumes	0	0
Gestion herbe	0	0
Gestion de l'azote	17	37,5
Optimisation	0	0
GESTION INTERCULTURE	0	0

Evolution Système	0	0
TOTAL	48	76,5

Les accompagnements individuels réalisés dans le cadre de l'arrêté ZSCE représentent la majorité des conseils donnés. On comptabilise 35 diagnostics et 37 accompagnements gestion de l'azote pour la réalisation des plans d'actions sur la période 2023-2025.

1.3 Ciblage des bénéficiaires

Les agriculteurs chez qui des prélèvements reliquats azotés (RDD reliquats débuts de drainage menés par la DRAAF et la Chambre d'Agriculture) se sont révélés élevés représentent une cible particulièrement prioritaire. L'enjeu du début d'année 2025 a été d'inciter les agriculteurs concernés à suivre un accompagnement à la gestion de l'azote.

Début 2025, la DRAAF a fait suivre à CCA l'ensemble des valeurs des reliquats prélevés sur le territoire du BV. Elle a aussi fait suivre, à chaque prescripteur agréé les valeurs des reliquats des agriculteurs ayant déclaré travailler leur fertilisation avec ce même prescripteur.

Au final, 11 exploitations agricoles ont obtenu un RDD brute avec un risque de fuite (RDD brute moy >100uN/ha) sur les 48 exploitations prélevées.

2/ Animation collective agricole

1.1 Les chantiers collectifs : financement de prestations de semis



Pour la huitième année, la DRAAF a mis en place le dispositif de chantiers collectifs via des partenariats avec les CUMA et les ETA. Ce dispositif vise à promouvoir le semis précoce de RGI sous couvert de maïs ou de CIPAN sur les parcelles situées sur le territoire du PLAV afin que leur efficacité en termes d'absorption d'azote soit maximale.

En 2023, le dispositif a évolué vers de nouvelles prestations comme l'épandage ou la fauche sur zone humide ou au bord des cours d'eau.

	PREVISIONNEL au 31 mai	REALISE au 30 septembre	Tendance 2022- 2025	Subvention
Semis après céréales / légumes	873 ha	635.51 ha	↗	38 250.50 €
RGI sous maïs	120 ha	47.25 ha	↗	3 307.50 €
Epandage de lisier avec enfouisseur sur pâture	125 ha	13.87 ha	↗	1 040.25 €
Epandage précoce de fumier avant maïs	175 ha	172.84 ha	↗	5 617.30 €
Epandage de lisier avant maïs avec pendillard ou enfouisseur en pré-semis	0 ha	0 ha	↘	0 €
Epandage avec pilotage de la fertilisation assistée	0 ha	0 ha	=	0 €
Fauche en zone humide ou bandes enherbées proche des cours d'eau avec obligation d'export	0 ha	0 ha	=	0 €

Au final, 7 ETA et 1 CUMA ont participé au dispositif chez 24 agriculteurs. Près de 871.47 ha ont bénéficié de la subvention pour la réalisation des prestations. On constate une remontée des surfaces subventionnées en semis précoces malgré l'engagement d'exploitants en PSE dont le dispositif est non cumulable avec les chantiers collectifs.

1.2 L'animation collective

	Date	Sujet	Agriculteurs présents
Gestion de l'herbe – système pâturant performant et rentable (lot 3)	Toute l'année	1 x ½ journée formation en salle et ½ journée théorique sur le terrain 4 x ½ journée technique de suivi de saison 1 x communauté via WhatsApp	5 à 7
Analyses d'effluents	Février 2025	Connaître la valeur fertilisante de ses effluents pour optimiser ses apports	6 (10 analyses)
Analyses sol	Mars 2025	Connaître la fertilité de son sol	20

			(40 analyses)
Diversifier ses cultures avec des cultures à bas niveau d'intrants	Juin 2025	Echanger avec des acteurs des filières en développement de cultures BNI et leurs débouchés (Retour expérimentation sur les légumineuses, rencontre avec Chanvre de Cornouaille)	17
Essai de couverture du sol sous maïs avec binage	Juillet 2025	Tester l'implantation de différent mélange de couvert de RGI sous culture de maïs et promouvoir la technique	Article Lettre agricole
Essai couvert court et long	Août 2025	Réussir son auto diagnostics pour la mesure système herbivore	Article Lettre agricole
Comprendre ses analyses	Octobre 2025	Formation obligatoire pour les exploitants ayant bénéficiés d'analyses de sol et/ou d'effluents. Objectif : interpréter et utiliser les données pour adapter ses pratiques	9
Connaître son sol	Novembre 2025	Essai de l'outil sol'aid chez 3 exploitants Réunion d'échange avec le groupe PSE	15



Diversification des cultures



Essai Couvert court et long



Groupe gestion de l'herbe

Au total, 8 animations collectives ont été proposées en 2025 aux agriculteurs du territoire.

1.3 Mise en place de l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux

Le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) est un dispositif d'aides directes aux agriculteurs sur un territoire à enjeu qualité de l'eau. Son objectif est de valoriser économiquement les pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement. Ainsi une rémunération annuelle peut être perçue si des services environnementaux rendus par les agriculteurs sont appréciés au travers d'indicateurs liés à leur système de production et à leurs modalités de gestion des structures paysagères.



Ce dispositif issu du plan biodiversité (mesure 24) prévoit un financement pris en charge à 100% de 150 M € au niveau national et dont 1 248 746 € ont été attribué à la baie de la forêt pour ses 2 expérimentations sur l'enjeu qualité de l'eau « réduction des fuites d'azote » sur la période 2022-2026 et 2023-2027.

Le dispositif PSE a été co-construit avec 7 agriculteurs du territoire, des experts comme les organismes de conseil agricole, le CRESEB et l'INRAE. Le bureau d'étude Sarah Hernandez Consulting a appuyé notre étude.

Ce dispositif a été étendu à l'ensemble de la Baie de la Forêt en 2022. Nous avons déposé un dossier de candidature à l'appel à projet PSE spécifique aux baies algues vertes qui a été retenu. En 2022, 15 nouvelles exploitations ont rejoint le dispositif.

Aujourd'hui, une exploitation a quitté le dispositif pour cessation d'activité. On compte désormais 27 exploitations engagées pour 5 ans dans l'expérimentation. Parmi celles-ci des exploitations monogastriques, des exploitations en grande culture et des exploitations herbivores ou mixtes (2 ateliers). Aucune ne perçoit d'aides agro-environnementales ni d'aides à l'agriculture biologique.

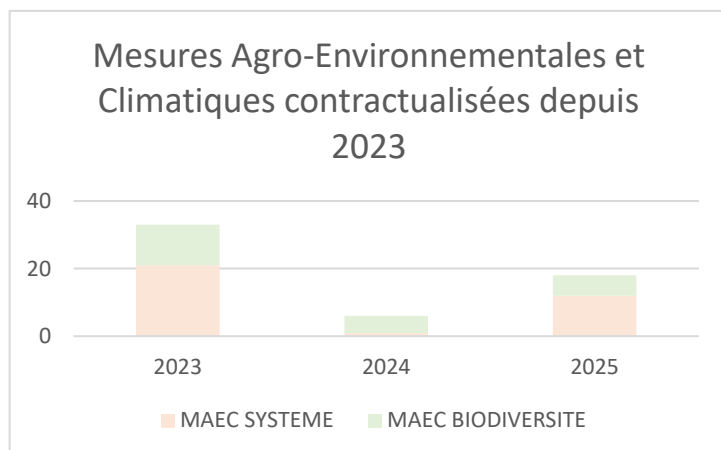
Ces 27 exploitations percevront une rémunération annuelle au regard de leurs résultats. Ainsi les indicateurs suivants révéleront le service environnemental :

Domaine	Indicateur	Précisions
Gestion des structures paysagères	Optimisation des surfaces en bandes enherbées	BE > 10 m le long des cours d'eau Présence d'une BE le long cours d'eau
Gestion des systèmes de production agricole	% Couverture des sols	Rechercher l'efficacité du couvert en limiter la durée de sol nu
	% d'herbe dans la SAU exploitation	Valoriser la part de l'herbe
	Réduction de la quantité d'azote minéral	Limiter la pression azotée minérale
	Atteinte d'un reliquat début drainage	Evaluer la quantité d'azote dans le sol à l'entrée de la période de drainage et révéler les conséquences des pratiques de fertilisation

Début 2026, ce sont 121 961 € qui ont été versés aux 13 agriculteurs engagés dans le dispositif des PSE 2021-2026 de l'Agence de l'eau et 103 574 € versés aux 14 agriculteurs engagés dans le dispositif PSE Algues Vertes. Depuis le début de l'expérimentation du dispositif, 66% de l'enveloppe a été attribuée aux agriculteurs suite aux services environnementaux rendus.

3/ Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

L'animation du dispositif est déployée sur l'ensemble du territoire porté par CCA, la CCPF et la commune de Trégunc. Ce territoire part de l'embouchure de l'aven jusqu'à celle de l'odet en passant par le bassin versant de la Baie de la Forêt. Il comporte plus de 200 exploitations agricoles. CCA est le chef de file.



En 2025, on comptabilise 20 nouvelles souscriptions sur le périmètre PAEC dont 17 dans des exploitations du bassin versant algues vertes.

Mesures système « Eau » :

- 5 mesures herbicides (PHY)
- 5 mesures herbivores (HBV)
- 2 mesures arboricoles (ARB)
- 2 mesures couvertures des sols et herbicides (COV)

Mesures localisées « Biodiversité » :

- 3 mesures entretien des haies (IAE)
- 1 mesure création de prairie (CPRA)
- 2 mesures retard de fauche (ESP)

MAEC contractualisées entre 2023 et 2025	Durée	Nb	Surface (ha)	Montant (€)
Mesure localisée Entretien des haies (IAE)	5 ans	9	36.25	170 766.00
Mesure localisée Ouverture du milieu (OUV)	5 ans	1	22.88	46 675.20
Mesure localisée Création de prairie (CPRA)	5 ans	3	12.84	22 983.60
Mesure localisée Protection des espèces (ESP)	5 ans	10	77.19	95 722.80
Mesure système polyculture élevage Herbivore (HBV)	5 ans	21	1 371.86	1 092 067.00
Mesure système Arboriculture et lutte biologique (ARB)	5 ans	4	24.51	64 583.85
Mesure système Eau (PHY)	5 ans	6	270.31	224 602.60
Mesure système Eau (COV)	5 ans	3	32.68	56 717.15
TOTAL		59	1 863.66	1 774 118.20

Au total sur les 59 mesures contractualisées depuis 2023, 50 ont été souscrites par 39 exploitations agricoles du bassin versant algues vertes, soit 29 % des exploitations du territoire.

4/ Les aides à l'investissement

Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux

Depuis l'automne 2023, la Région Bretagne dispositif appelé AGRI'INVEST. Ce programme soutient les exploitants et structures agricoles dans la réalisation d'investissements permettant une meilleure productivité économique, environnementale et sociale. Certaines de ces aides sont soumises à l'obtention d'un contrat de transition agroécologique. Les exploitations considérées comme vertueuses peuvent obtenir une bonification suivant leurs engagements.

Pour l'année 2025, CCA a délivré 3 attestations PSE dans le cadre de cet appel à projets.

4. Volet renaturation

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

Ce volet comprend :

- La mise en œuvre des mesures renaturation de la ZSCE : remise en herbe des zones humides cultivées et protection des chemins de l'eau
- La création de zones tampons végétalisées en sortie de drains agricoles sur les secteurs identifiés dans le cadre du suivi renforcé de la qualité des eaux

Travaux bocagers

Sur la campagne 2025/2026, **2 km** de linéaire bocager ont été créés en lien avec la mesure renaturation.

Les travaux ont été réalisés et financés dans le cadre du programme Breizh Bocage (voir détails au Chapitre 7).

Création de zones tampons

Suite à un arrêt du technicien milieux aquatiques au 2^{ème} semestre 2025, les travaux envisagés n'ont pas pu être réalisés. Ils sont reportés sur l'année 2026.

4. Volet Connaissance

1/ Suivi de la qualité des eaux et des flux aux exutoires

Objectif : Suivre l'évolution de la qualité de l'eau et évaluer l'atteinte des objectifs du PLAV

.1 Protocole de suivi

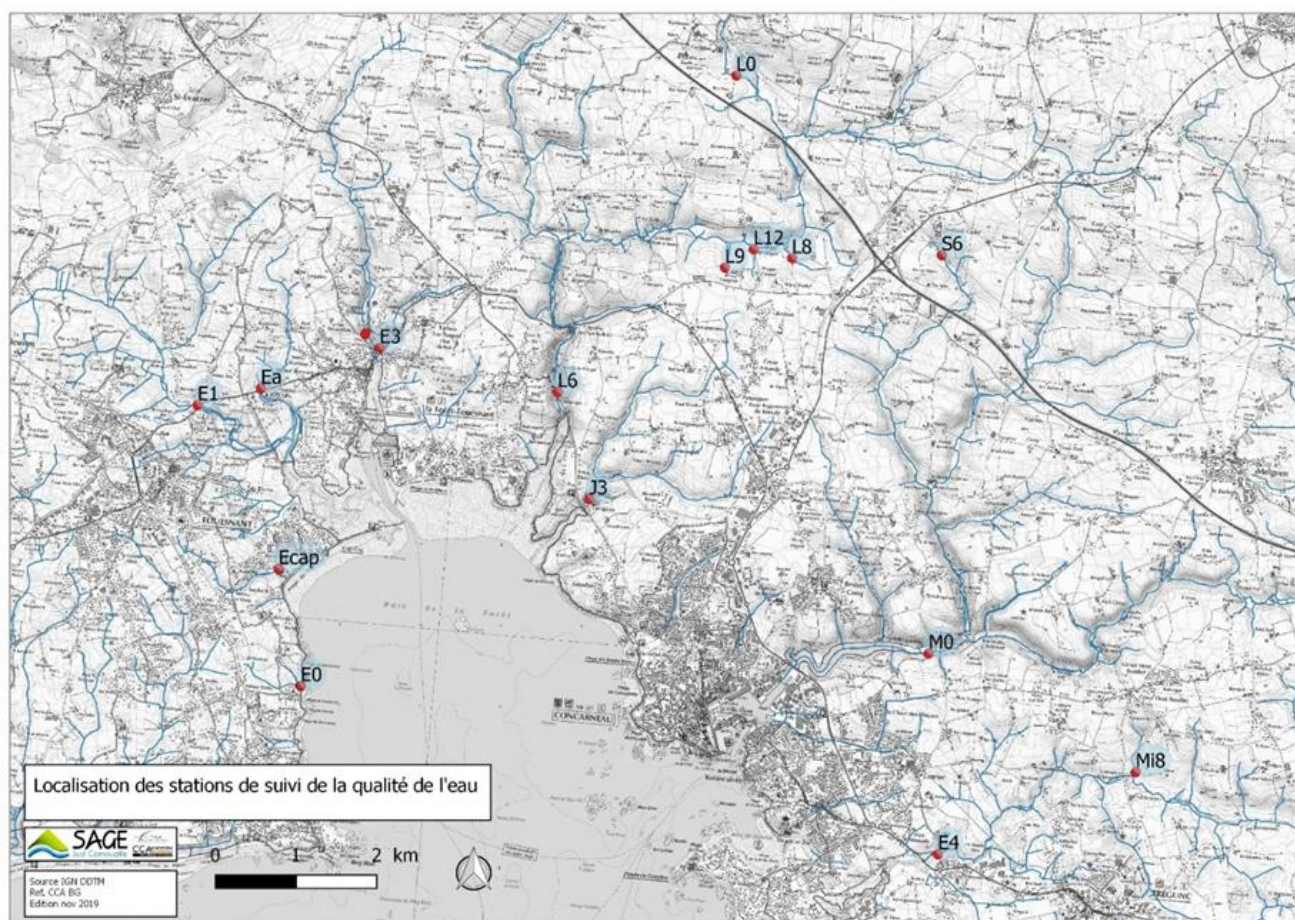
Le suivi est assuré sur **16 stations** réparties sur le territoire du PLAV :

- 10 stations sont prélevées toutes les 2 semaines : ce sont les stations localisées aux exutoires des principaux cours d'eau (4 stations « historiques » PLAV1, et 6 stations « extension » PLAV2)
- 6 stations sont prélevées une fois par mois : ce sont des stations localisées sur les sous bassins identifiés « points noirs »

Sur ces 16 stations, les paramètres Nitrate, phosphore total et ortho-phosphate sont analysés. Les analyses sont effectuées par le laboratoire Départemental LABOCEA. Ces données sont également intégrées au logiciel BEA (Evaluation Bassin Actions) pour une valorisation Régionale par la DREAL

Afin d'intégrer le suivi national, les stations manquantes du territoire ont fait l'objet d'une SANDERISATION. Le tableau ci-contre identifie l'ensemble des codes du territoire.

Cours d'eau		Station	Code SANDRE	Type
1	Minaouet	E4	4345005	PLAV 1
2	Saint Laurent	L6	4345004	PLAV 1
3	Saint Jean	J3	4345006	PLAV 1
4	Moros	M0	4184200	PLAV 1
5	Cap Coz	Ecap	4345029	PLAV 2
6	Pontérec	Ea	4345028	PLAV 2
7	Bot Conan	E0	4345025	PLAV 2
8	Penalen	E1	4184100	PLAV 2
9	Pen ar Ster	E2	4345026	PLAV 2
10	Stang	E3	4345027	PLAV 2
11	Saint Laurent	L0	4345030	S/ BV
12	Saint Laurent	L8	4345031	S/ BV
13	Saint Laurent	L9	4345032	S/ BV
14	Saint Laurent	L12	4345002	S/ BV
15	Styval	S6	4345034	S/ BV
16	Minaouet	Mi8	4345033	S/ BV



1.2 Résultats des analyses de la période hydrologique 2024/2025

► Le rapport de la qualité des eaux sur l'année hydrologique 2024/2025 est présenté en [Annexe 8](#).

2/ Suivi à haute résolution spatiale

Objectif : Identifier les zones les plus contributrices et cibler les actions du PLAV

Sur les 3 sous bassins versants prioritaires qui ont fait l'objet d'un suivi à haute résolution spatiale, des investigations ont été réalisées en 2025 par le technicien agro-environnement pour préciser la localisation des points sensibles et trouver l'origine des rejets. Sur certains secteurs, des analyses d'eau complémentaires ont été réalisées.

Ce travail a donné lieu à la formalisation de fiche points sensibles et à la définition de préconisations d'actions et/ ou d'investigations complémentaires. Une réunion de restitution a été organisée en juin 2026 en présence des partenaires du PLAV (DDTM, AELB) et de la Chambre d'Agriculture.

3/ Suivi des travaux de modélisation et définition des objectifs de qualité de l'eau

Objectifs : simuler l'impact des évolutions de pratiques agricoles sur les flux en nitrates et tester des scénarios de réduction des flux de nutriments pour évaluer leur impact vis-à-vis de la production des algues vertes

L'INRAE, le bureau d'études SCHEME et le CEVA ont engagés une réactualisation des travaux de modélisation en Baie de la Forêt. Engagés en 2023, ces travaux ont été restitués localement en 2025 selon les modalités suivantes :

- **Sous la forme d'une note de synthèse** élaborée par le CRESEB sur la base des rapports de l'INRAE-Scheme-CEVA.
- Auprès des partenaires et acteurs locaux : En comité restreint en mars puis en **Commission algues vertes le 02/07/2025**

► Les rapports issus des travaux de modélisation réalisés sur la Baie de la Forêt sont disponibles en [Annexe 9](#).

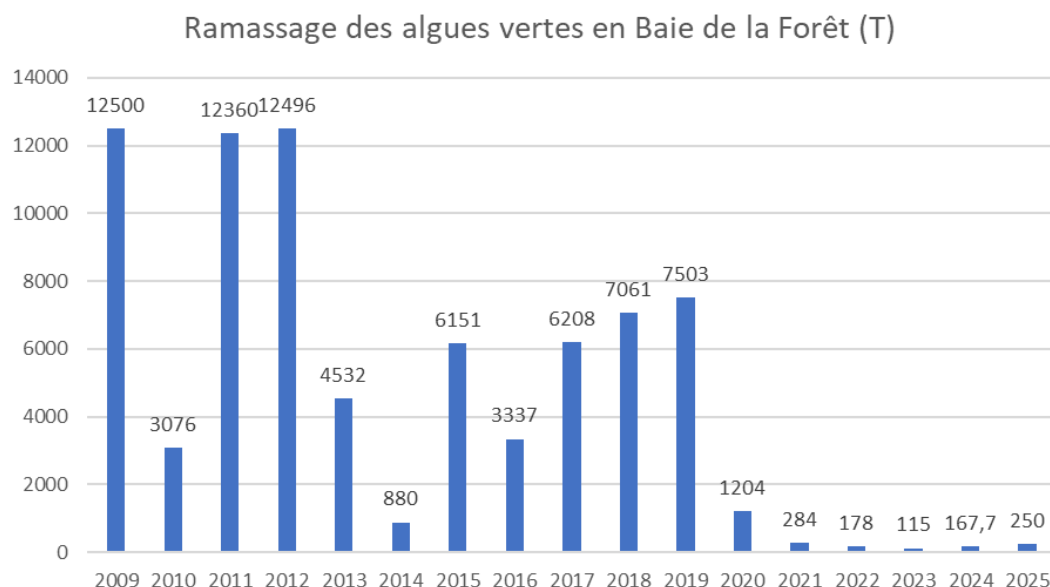
Ces modélisations ont notamment permis de déterminer les objectifs de qualité de l'eau à l'échéance 2027. L'évolution des teneurs en nitrates ainsi que les valeurs guides issues des modélisations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exutoire	Evolution des nitrates				Tendance 2010/2024		Objectif 2015		Objectif 2024		Ecart à l'objectif 2024	Valeurs guide issues de la modélisation	
	2010/ 2011	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024			Ambition	Résultat	Ambition	Résultat		Ambition	Ecart à la moy (2021/2024)
Moros	43	29	30	29	33%	14	33,8	Atteint	26	Non atteint	3	25,8	3,5
St Laurent	45	31	31	29	36%	16	35,4	Atteint	27	Non atteint	2	26,8	3,5
St Jean	41	28	26,6	25	39%	16	32,4	Atteint	25	Atteint	0	24,5	2,3
Minaouet	35	26,9	27,2	25	29%	10	26,1	Atteint	22	Non atteint	3	25,4	0,95
Bot Conan		9,8	12,4	8,2	48%	7,6							
Cap Coz		8,7	9,4	8,2	26%	2,9							
Pontérec	28,6	20	20	20	30%	8,6			18	Non atteint	2	18,8	1,2
Penalen		12	13	14	26%	5			13	Non atteint	1	13,1	0
Pen ar Ster		22	22	23	12%	3			18	Non atteint	5	21,6	0,73
Stang	29	20	19,6	18	38%	11							

Ces objectifs de qualité de l'eau ont été validés à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau du 15/12/2025.

5. Volet curatif

Maître d'ouvrage : Communes (ramassage)/ Communauté de communes du Pays Fouesnantais (traitement)



Graphique : évolution des ramassages d'algues vertes en Baie de la Forêt

En 2025, le volume d'algues vertes ramassées est de 250 tonnes correspondant à la 6^{ème} année consécutive avec des échouages très limités.

Comme chaque année, les algues ramassées sont compostées dans l'usine de Kerambris et proposées aux exploitants du territoire sous la forme d'un produit normé exempt de tout plan d'épandage. Pour rappel, la quantité de compost mis à disposition des agriculteurs l'année « n » va dépendre des échouages de l'année « n-1 ».

6. Bilan financier 2025

La dépense totale pour 2025 s'élève à 151 955 € soit 81% du budget prévisionnel.

Postes de dépenses		Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation
Coordination générale	Coordination du PLAV + suivi ZSCE (0,8 ETP))	54 200 €	44 035 €	81%
	Communication	14 463 €	6 480	45%
Suivi qualité de l'eau	Prélèvement + bilan annuel (0.3 ETP)	14 000 €	8 487,9 €	61%
	Analyses d'eau	10 000 €	9 045,75 €	90%
Volet agricole	Animation collective (0.35 ETP) + prestation)	36 192 €	34 932 €	97%
	Animation agricole (0.85 ETP	40 641	37 315.20 €	92 %
Volet renaturation de l'espace	Protection chemin de l'eau	12 545 €	5 658.6 €	45%
Veille foncière	Outil Vigifoncier	6 000 €	6 000 €	100%
TOTALS		188 041 €	151 954.45 €	81%

V – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS BACTERIOLOGIQUES

→ *Disposition n° 50 du SAGE : Elaborer les profils de vulnérabilité des sites conchylicoles et de pêche à pied*

Rappel du contexte

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 a inscrit dans ses dispositions 10 D et 10 E, la restauration et/ou protection de la qualité des eaux sanitaires des zones conchylicoles professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir. Ces dispositions ont été reprises dans le SAGE « Sud Cornouaille » approuvé le 23 janvier 2017 et traduites dans un objectif prioritaire intitulé « *répondre aux exigences de qualité des usages conchylicoles, pêche à pied, baignade et nautisme* ».

Afin d'affirmer une ambition claire autour de cet objectif général, des objectifs quantifiés de concentrations en E. Coli, indicateur privilégié de qualité microbiologique des eaux littorales, ont également été définis. Ces objectifs, plus stricts que la réglementation, ont été assignés aux différents sites conchylicoles et de pêche. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Viser le classement en A pour les deux sites conchylicoles en eaux profondes,
- Sécuriser le classement des sites conchylicoles classés en B en définissant un seuil intermédiaire « B+ » : 100% des résultats de suivi < 4 600 E. coli/100g de chair et liquide intervalvaire (CLI),
- Assurer la réouverture des sites de pêche à pied en visant un classement B.

Cet objectif se décline en 7 dispositions dont l'une d'entre elles (N°50) préconise d'établir des profils de vulnérabilité sur l'ensemble des secteurs côtiers concernés par des usages conchylicoles et de pêche professionnelle et de loisir dans les 2 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

Afin de répondre aux dispositions du SAGE et de réduire les contaminations bactériologiques, trois secteurs font l'objet d'un profil de vulnérabilité conchylicole :

- Les estuaires de l'Aven Belon Merrien dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le Bassin versant de la Mer Blanche et l'anse de Penfoulic dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le bassin versant de Moustierlin dont le profil a été validé par la CLE le 24/06/2021

1. Littoral Fouesnantais

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.25 ETP

1/ Rappel du contexte

Sur le littoral Fouesnantais, trois secteurs géographiques sont particulièrement sensibles aux contaminations bactériologiques, il s'agit des bassins versants de la Mer Blanche, de Mousterlin et de l'Anse de Penfoulc.

Ces bassins versants (BV) desservent différentes zones de pêche conchylicoles professionnelles ou de pêche à pied de loisir et contribuent pour partie à leur qualité. Ils ont fait l'objet de profils conchylicoles qui définissent les mesures à mettre en place sur les BV pour atteindre le bon état des zones.

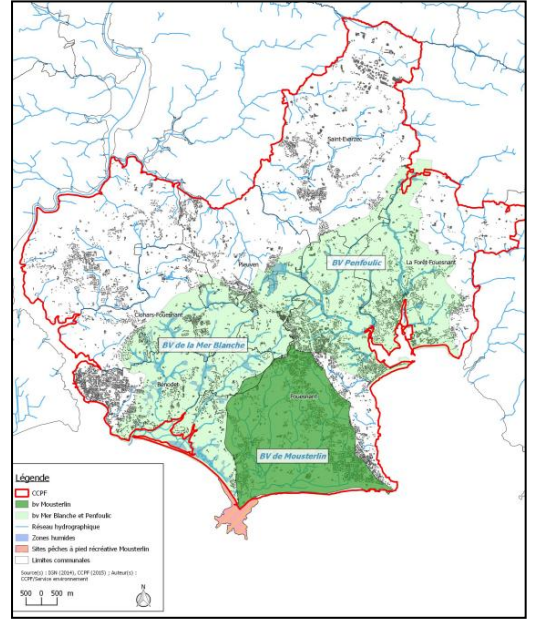
La CCPF a la charge de l'animation et du suivi réguliers des actions des profils conchylicoles. Un tableau de suivi des indicateurs incorporant le plan d'action de chacun des trois profils fait l'objet de mises à jour ponctuelles.

Les bassins versants de la Mer Blanche et de Penfoulic,

Sont concernés par un profil conchylicole commun qui a été validé en CLE le 18 décembre 2018 avec un plan d'action de quatre ans de 2019 à 2022.

Le site de la Mer Blanche

Est interdit à la pêche de loisir et n'est plus classé pour la pêche professionnelle depuis 1992. Il ne fait plus l'objet de suivis par l'Ifremer ou l'ARS, mais les suivis conduits par la CCPF, montrent toujours une mauvaise qualité bactériologique pour le site.



Carte 1 : les trois Bassins versants faisant l'objet de profils conchylicoles et leurs zones de pêche respectives

Le bassin versant de Penfoulic

Dessert :

- Le site de pêche à pied de loisir de la plage de **Kerleven** (Baie de La Forêt Fouesnant) a vu sa qualité se dégrader avec un dépassement à 16000 E.coli/100g de C.L.I. le 11 août et un autre à 2600 le 22 septembre. Il a vu son classement passer de DÉCONSEILLÉ à INTERDIT le 30 janvier 2026.
- La **zone conchylicole de l'Anse de Penfoulc** (site 29.08.020) **classée en B pour les groupes 2 et 3** (bivalves fouisseurs et non fouisseurs) a fait l'objet d'alertes et arrêtés d'interdiction temporaire de pêche sur les coques :
 - o Le 17 octobre 2024 : alerte de niveau 1 avec 13 000 E.coli/100 g de C.L.I.
 - o Le 21 octobre 2024 : alerte de niveau 2 avec 4 900 E.coli/100 g de C.L.I ayant fait l'objet d'un arrêté le 24/10 abrogé le 04/11.
 - o Le 15 mai 2025 : alerte niveau 2 avec 46 000 E.coli/100 g de C.L.I. L'alerte a été levée le 21/05/2025.
- La **zone conchylicole Baie de la Forêt classée en B pour le groupe 3** (bivalves non fouisseurs), n'a pas fait l'objet d'alerte REMI sur la période 2024-2025.
- La **zone conchylicole Baie de la Forêt classée en B pour le groupe 3** (bivalves non fouisseurs), n'a pas fait l'objet d'alerte REMI sur la période 2024-2025.

Le bassin versant de Moustierlin

Est concerné par un profil conchylicole réalisé en 2020 en association avec le bureau d'études Artélia, il a été restitué en COPIL le 16 octobre 2020 et validé en CLE le 24 juin 2021.

Le site de pêche à pied de loisir de la pointe de **Mousterlin** a fait l'objet d'un arrêté portant interdiction de ramassage de coquillages sur le site le 4 mars 2025 à la suite du cumul de mauvais résultats de suivis par l'ARS.

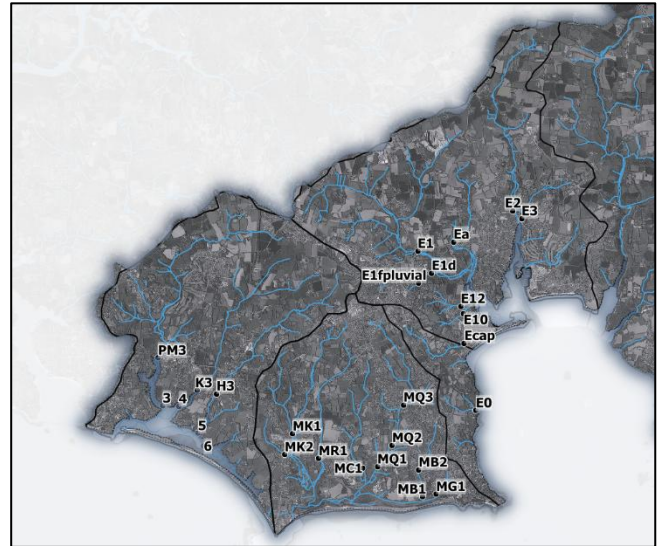
Les eaux de baignade :

Cette saison, la plage de Kerleven a fait état d'alertes pour des dépassement d'entérocoques le 12 août et le 10 septembre. Elles ont donné suite à un arrêté municipal d'interdiction temporaires de baignade. Tous les autres sites ont montré des classements « Excellent ».

2/ Le Protocole 2025

Les suivis de la qualité des cours d'eau sont potentiellement assurés sur **27 stations** réparties sur les trois bassins versants gérés par la CCPF.

- Des prélèvements réguliers d'eau pour **analyse d'E. coli** sont réalisés sur des stations localisées aux exutoires des principaux cours d'eau puis sur quelques points complémentaires (cf. carte ci-dessous). Les **débits** des cours d'eau sont mesurés sur 15 exutoires (dont six pour le PLAV).
- Des prélèvements de coques sont réalisés sur quatre stations pour des analyses **E. coli et salmonelles** sept fois par an à la Mer Blanche.
- D'autres prélèvements ponctuels (E. coli) ont lieu en période de pluie ou par temps sec dans les cours d'eau ou au niveau des réseau pluviaux pour rechercher plus finement les origines potentielles des pollutions.



Les analyses sont effectuées par le laboratoire Départemental LABOCEA.

Carte 2 : Localisation des stations de suivi de la qualité de l'eau en 2023/2024.

La carte ci-contre présente la répartition des points de suivis en 2024/2025.

La fréquence des suivis a de nouveau diminué en 2024-2025. La fin du financement des partenaires, une réduction du nombre de personnel, une volonté de reprendre les interprétations des données et de revoir les méthodes d'investigations sur le terrain expliquent ces écarts. Les suivis ont principalement été assurés jusqu'en mai, puis ils ont été ciblés sur des points de pollutions connus.

Les vitesses de débits ont été mesurées à l'aide d'un courantomètre Fluvia pour permettre d'estimer les flux de pollution et la part potentielle de chaque provenance.

2/ Résultats des suivis du bassin versant de la Mer Blanche

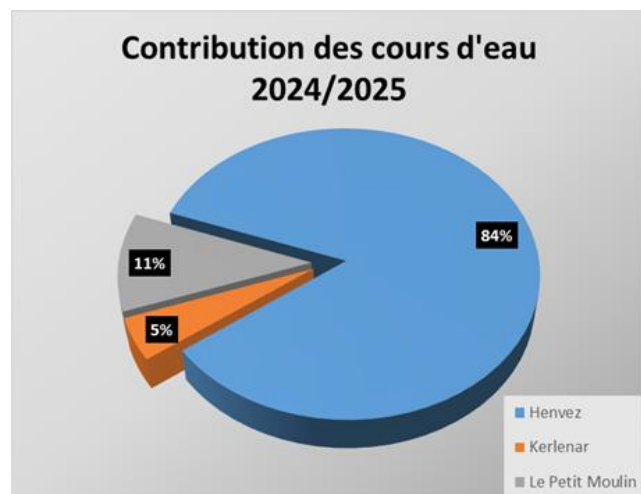
La qualité de l'eau :

Sur ce bassin versant les trois cours d'eau ont été suivis à cinq reprises. Pour l'ensemble des cours d'eau environ 72% des résultats sont moyens à bons sur le BV de la Mer blanche en 2024/2025.

Cependant un résultat a atteint une concentration à 150 000 E. coli par temps sec le 8 avril pour le Henvez.

Sur ce bassin versant, les contributions majoritaires sont habituellement partagées entre le Henvez et le Petit Moulin. En 2024/2025, les résultats ont fait apparaître la contribution du Henvez à 84 % avec une moyenne de flux à 550 E. coli par jour et par équivalent habitant entre octobre 2024 et mai 2025 (cf. graphique 2 ci-dessous). Ce résultat a été particulièrement influencé par le prélèvement du 8 avril qui confirme une tendance non résolue sur ce cours d'eau. La météo et l'évolution du nombre de prélèvements sur la période sont d'autres facteurs d'influence

Le nombre de prélèvement n'a pas permis de calculer des quantiles 90 en 2025. Pour rappel, les calculs de quantiles des années précédentes donnaient les résultats présentés sur la carte ci-dessous.

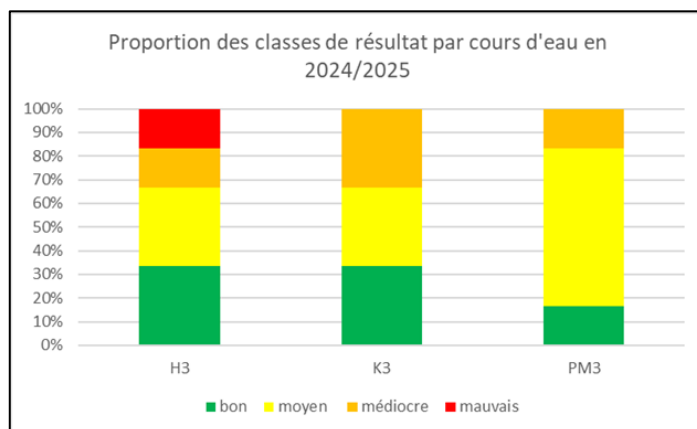


Graphique 2 : Présentation de la contribution de pollution des cours d'eau du BV de la Mer Blanche (flux en E.coli par jour et par équivalent habitant) en 2024/2025

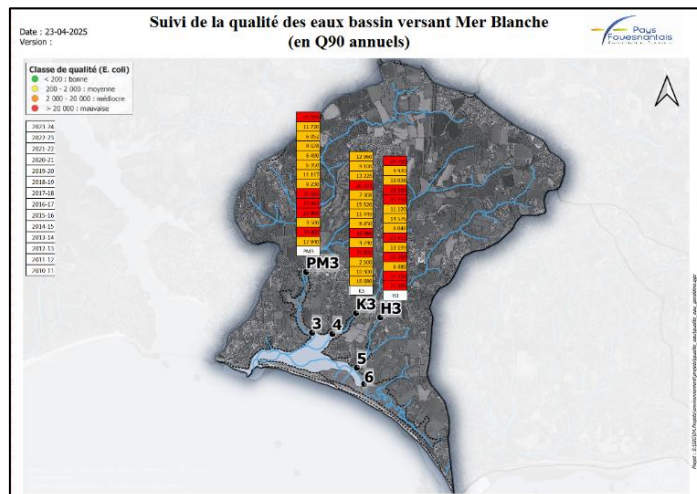
La qualité des coquillages

Le graphique ci-contre présente les classes qualité des résultats sur les prélèvements de coques depuis 2017.

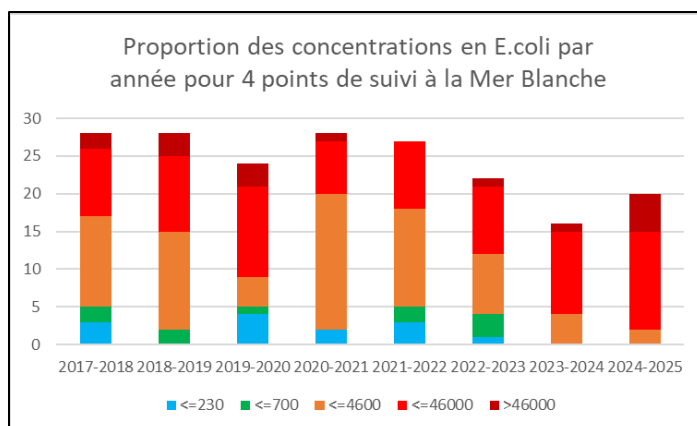
L'ancienne lagune conchylicole et le site de pêche à pied de loisir de la Mer Blanche présentent toujours régulièrement des mauvais résultats. A noter également la présence de Salmonella sp. dans 25% des cas en 2024-2025. Sa présence n'a plus été relevée depuis fin 2020 sur le point de suivi numéro 4 alors qu'elle reste régulière sur les autres stations et majoritairement sur les points de suivis les plus en amont de l'estuaire (5 et 6).



Graphique 1 : Proportion des classes de résultats par cours d'eau en 2024/2025



Carte 3 : résultat des Quantiles 90 des cours d'eau du BV de la Mer Blanche depuis 2010



Explications et suites à donner :

Les fluctuations annuelles peuvent dépendre de conditions pluviométriques et périodes de prélèvements pas toujours comparables.

Des dysfonctionnements existent probablement au niveau de la chaîne de transfert et des eaux parasites (réseaux, raccordement et postes). Malgré des linéaires de réseaux d'assainissement collectif ponctuellement réhabilités ou étendus, des zones défaillantes et complexes à gérer sont suspectées comme le réseau traversant la zone humide en amont du point de prélèvement du Henvez. Sur ce secteur sensible, une étude doit être engagée pour définir les moyens d'intervenir.

Des points d'abreuvement directs ont été observés sur certains points des cours d'eau. Ils doivent faire l'objet d'investigations plus poussées en concertation avec les services de l'Etat.

Le nombre d'ANC non conforme a diminué de 45% entre 2018 et 2024, mais les travaux d'extension de réseau finalisés en 2025 entre les stations de suivi 3 et 4 devraient permettre le raccordement de 150 nouvelles habitations au réseau collectif et contribuer à améliorer la qualité de la lagune.

3/ Résultats des suivis du bassin versant de Penfoullic

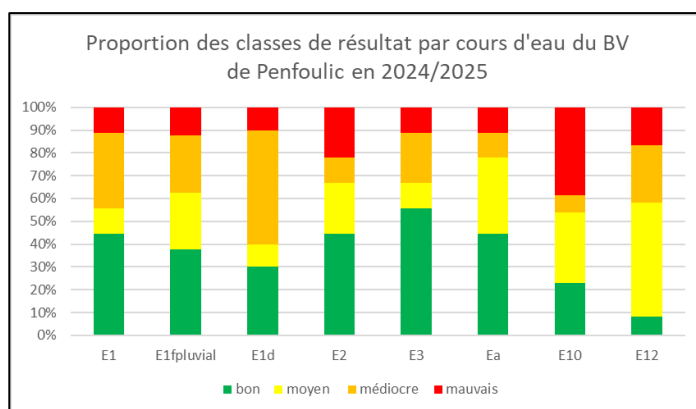
Sur BV de Penfoullic, au moins 60% des résultats étaient bons à moyens pour 6 cours d'eau en 2024/2025. Le graphique suivant présente les proportions de classe qualité des prélèvements par cours d'eau pour ce BV :

Le cours d'eau côtiers du Pen An Cap, au-dessus de la vasière de Penfoullic, présente cette année encore le plus de mauvais résultats. Les points E12 et E2 ont présenté la deuxième place en termes de volume de mauvais résultats et le point E1d a présenté une très mauvaise valeur et le plus de résultats médiocres. Des investigations plus poussées ont de nouveau été menées autour du Pen An Cap pour tenter de trouver une explication aux valeurs élevées récurrentes. Des valeurs très élevées ont été décelées sur le réseau pluvial directement à l'amont du cours d'eau. Un mauvais branchement a été identifié et réparé. Néanmoins cette opération n'a pas permis de résorber les flux bactériologiques identifiés dans le cours d'eau. Les provenances semblent multiples. Les investigations et contrôles de branchements manquants se poursuivent.

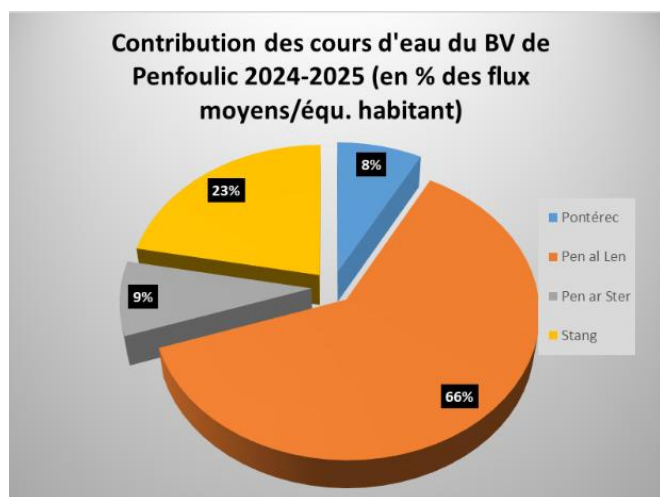
Pour rappel, les calculs de quantiles des années précédentes donnaient les résultats présentés sur la carte ci-dessous.

Ces résultats faisaient état d'une fréquence de 75% de mauvais quantiles pour le cours d'eau du Pen An Cap, et de 85% pour celui du Penfoullic ou des travaux ont été réalisés.

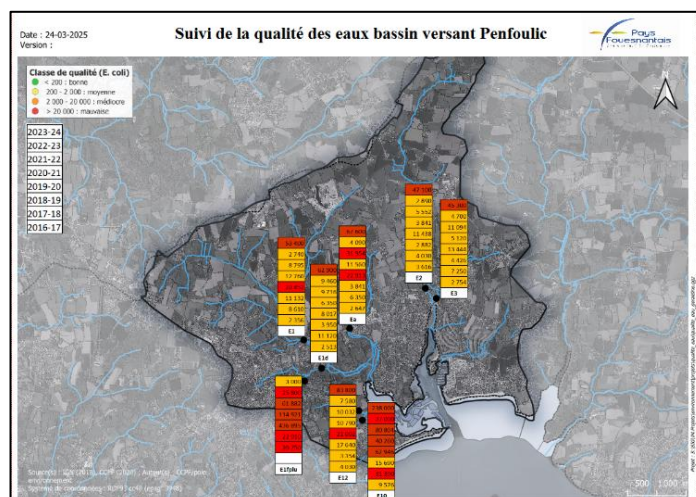
D'autres part les calculs de flux des années précédentes indiquaient une contribution majoritaire pour le Penalen aux alentours de 50% variables selon les années. Cette année les suivis indiquent une contribution de ce cours d'eau à 66% avec en moyenne 830 E. coli par jour et par équivalent habitant sur l'année 2024-2025. La contribution du Stang arrive en deuxième position avec 23%. A noter que le nombre de prélèvements (inférieur en 2025), la période et la météo influencent les résultats.



Graphique 4 : Proportion des classes de résultat par cours d'eau du BV de Penfoullic en 2023/2024



Graphique 5 : Présentation de la contribution de pollution des cours d'eau du BV de Penfoullic (flux en E.coli par jour et par équivalent habitant) 2024/2025



Les variations de concentrations sur ce BV pourraient s'expliquer par :

- Des défauts au niveau du réseau d'assainissement collectif.
- Des influences ponctuelles liées au lessivage.
- Des conditions de prélèvements pas toujours comparables (météo et précipitations plus ou moins denses).

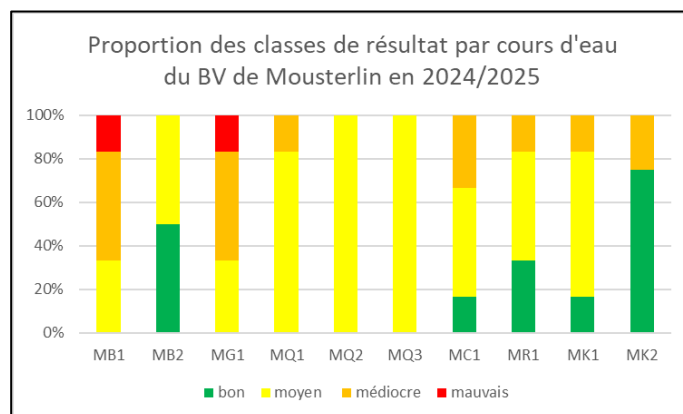
Les risques de déclassement du site conchylicole de l'Anse de Penfoullic, du site de pêche à pied de loisir de Kerleven et de sa zone de baignade ont conduit la CCPF à animer plusieurs réunions pour mobiliser l'ensemble des partenaires autour des problématiques.

4/ Résultats des suivis du bassin versant de Moustierlin

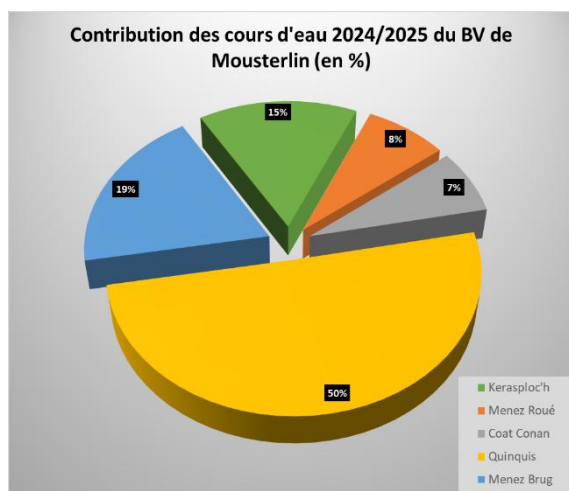
Sur le BV de Moustierlin, 76% des résultats sont bons à moyens sur l'ensemble des points suivis. Les petits cours d'eau du Menez Brug et du Goz Forn présentent de nouveau les résultats les plus dégradés avec 67 % de résultats médiocres à mauvais. Un mauvais branchement a été décelé en amont du Goz Forn.

Pour rappel, les calculs de quantiles des années précédentes donnaient les résultats présentés sur la carte ci-dessous. Ces résultats faisaient état d'une fréquence régulière de mauvais quantiles sur la plupart des cours d'eau.

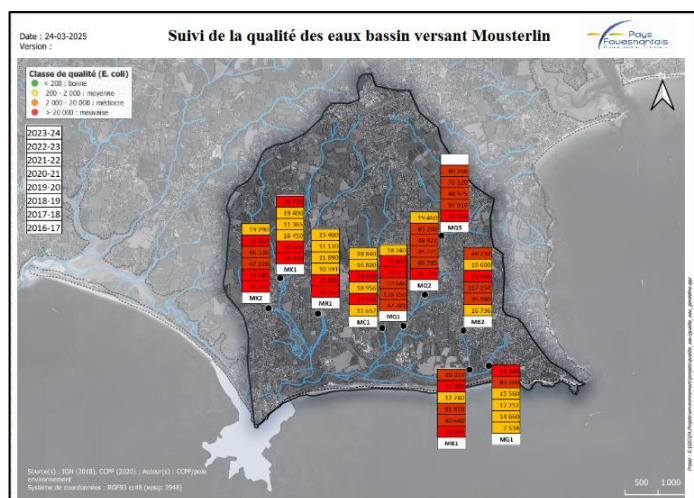
D'autres part les calculs de flux 2024-2025 indiquent toujours une contribution majoritaire pour le Quinquis même si elle est à 50% contre 60 à 90 % les années précédentes avec sur ce cours d'eau en moyenne 57 E. coli par jour et par équivalent habitant (cf. graphique 7 ci-dessous). Les contributions du Menez Brug et du Kerasploc'h arrivent en deuxième position. La période, la météo et le nombre de prélèvement entre octobre et mai 2025 influencent les résultats.



Graphique 6 : Proportion des classes de résultat par cours d'eau du BV de Moustierlin en 2024/2025



Graphique 7 : Présentation de la contribution de pollution des cours d'eau du BV de Moustierlin (flux en E.coli par jour et par équivalent habitant) 2024/2025



Carte 5 : résultat des Quantiles 90 des cours d'eau du BV de Moustierlin depuis 2016

Les résultats pourraient s'expliquer par :

- Une pollution identifiée en fin d'année hydrologique 2023-2024 sur le Goz forn à la suite de prospections plus fines, pour laquelle les travaux n'ont pas été réalisés tout de suite.
- Les travaux au niveau de la STEP de Penfalut, mais un réseau d'assainissement dégradé en amont de cette infrastructure qui se situe au cœur d'une zone humide.
- Pour les cours d'eau du Coat Conan, du Menez Roué et du Kerasploc'h, le profil conchylicole avait mis en avant une proportion de flux majoritairement d'origine agricole par temps de pluie, majoritairement d'origine urbaine par temps sec.
- Des problématiques au niveau des postes de relevage qui font l'objet d'alertes ponctuelles de débordement (PR de Cot Conan, de Kerguill et de Menez Roué) qui peuvent influencer les dégradations de qualité au niveau de la zone de pêche à pied de loisir de la pointe de Moustierlin.
- Des conditions de prélèvements pas toujours comparables (météo et précipitations plus ou moins denses).

5/ Autres actions mutualisées

Assainissement collectif et non-collectif

Le pôle eau et assainissement pilote des actions en continu qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'eau sur les BV. Ces actions sont présentées ci-dessous :

Assainissement collectif :

- Réseaux réhabilités et extension de réseaux en continu.
- Etude pour la mise à jour du zonage d'assainissement à l'échelle communautaire en cours (dépendante de la finalisation des PLU sur 2 communes).
- Elaboration du schéma directeur d'assainissement communautaire lancé fin 2022, finalisation attendue pour début 2026.

Assainissement non-collectif :

- Travaux de réhabilitation et contrôles de conformité en continu. En avril 2026 il restait :
 - o Penfoullic : 20 % d'ANC du BV avec obligation de travaux (soit 6% de moins qu'en 2023)
 - o Mer Blanche : 14 % d'ANC du BV avec obligation de travaux (soit 15% de moins qu'en 2023)
 - o Moustierlin : 6 % d'ANC du BV avec obligation de travaux (stable depuis 2023)

Abreuvement direct dans les cours d'eau

Les actions sur ce thème sont assurées par les services de l'Etat (contrôles réglementaires des exploitations agricoles) et par les collectivités dans le cadre du plan de lutte des algues vertes (accompagnements individuels et collectifs). Des observations de mauvaises pratiques d'abreuvement bovins ou équins ont été faites lors du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau de 2023. Elles ont été transmises par la CCPF à la DDTM pour des éventuels contrôles complémentaires.

Le ruissellement pluvial urbain

Le ruissellement pluvial urbain est surveillé ponctuellement par la mission de suivi de la qualité de l'eau pour le compte des communes.

Les actions en lien avec les activités de loisirs

La CCPF participe à la mise en œuvre du schéma de carénage élaborée en 2025 à l'échelle des SAGE Sud-Cornouaille, Ouest Cornouaille et de l'Odet.

6/ Conclusion

Les projets de travaux sur les assainissements collectifs et non collectifs contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau. Cependant, la réhabilitation de certains réseaux collectifs installés le long de cours d'eau se confronte à de réelles difficultés techniques. Le schéma directeur d'assainissement en cours de finalisation et un projet de schéma de gestion des eaux pluviales à l'échelle communautaire seront des outils de planification stratégiques pour lesquels les enjeux des profils conchyliques devront être rappelés. Les contrôles sur les zones agricoles restent à mener, des observations réalisées en 2023 lors du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau pourront être utilisées. Des prospections fines doivent être poursuivies sur les cours d'eau faisant apparaître des pollutions.

Le suivi des ZAES, des actions des profils conchyliques et la révision des leviers d'action sont à poursuivre ou à engager pour la suite.

7/ Bilan financier

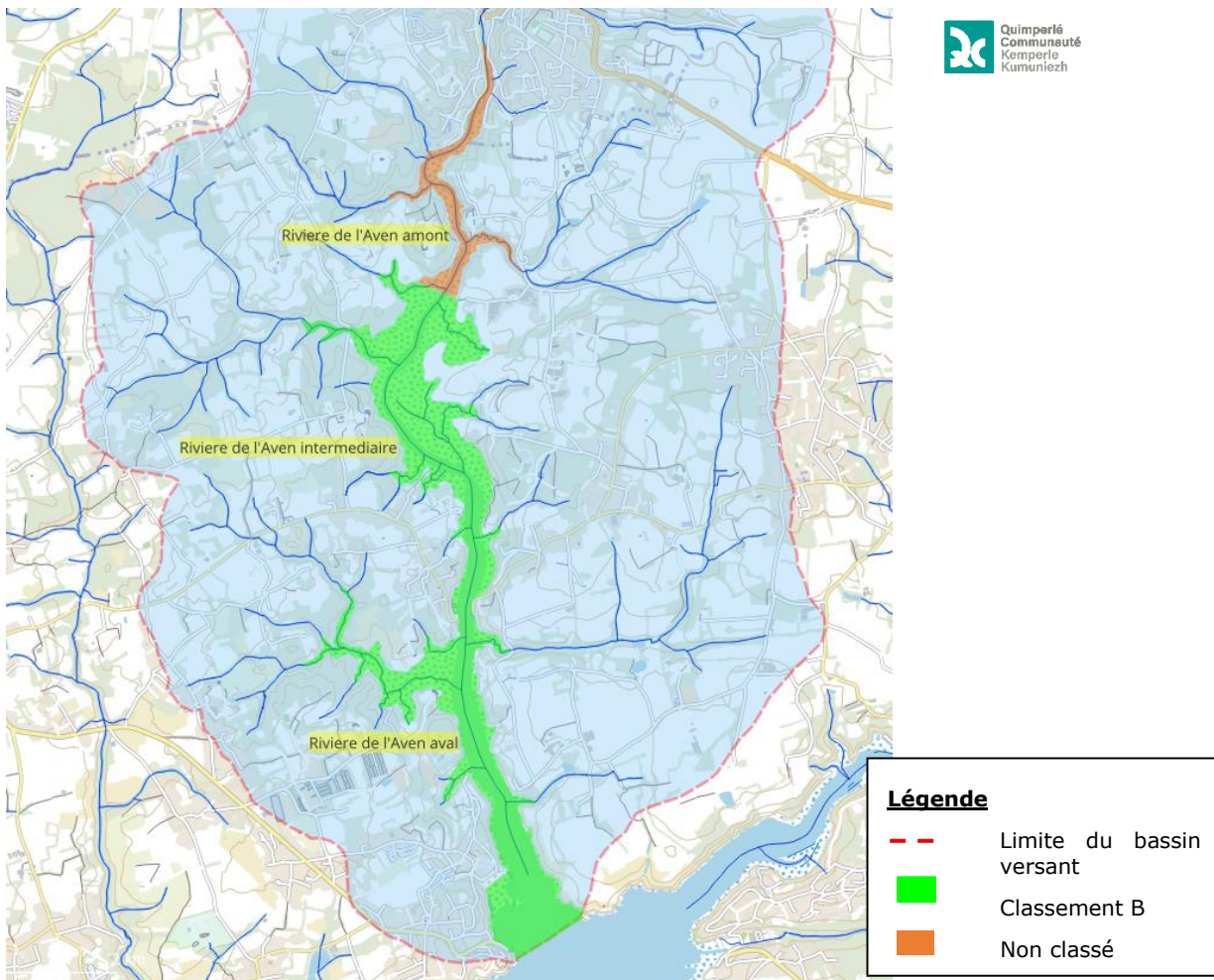
En 2025, le coût total des actions sur les profils conchyliques des trois bassins versants de la CCPF s'élève à 15 952,65 € TTC. Il comprend :

- 0,25 ETP pour 10 581 € pour la mise en œuvre et l'animation de l'action
- 5 371,53 € TTC d'analyses et frais de fonctionnement pour les trois bassins versants.

2. Bassins versants Aven Belon Merrien

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté / 0.2 ETP

1/ Suivi de la ZAES Aven aval



Carte1 : classement sanitaire - 26 juin 2025

Cinq conchyliculteurs produisent des moules, des huîtres et des coques dans l'estuaire de l'Aven. Deux conchyliculteurs ont diversifié leur production avec l'élevage de coques. La production de coques représente entre 10 et 20 % de leur chiffre d'affaires.

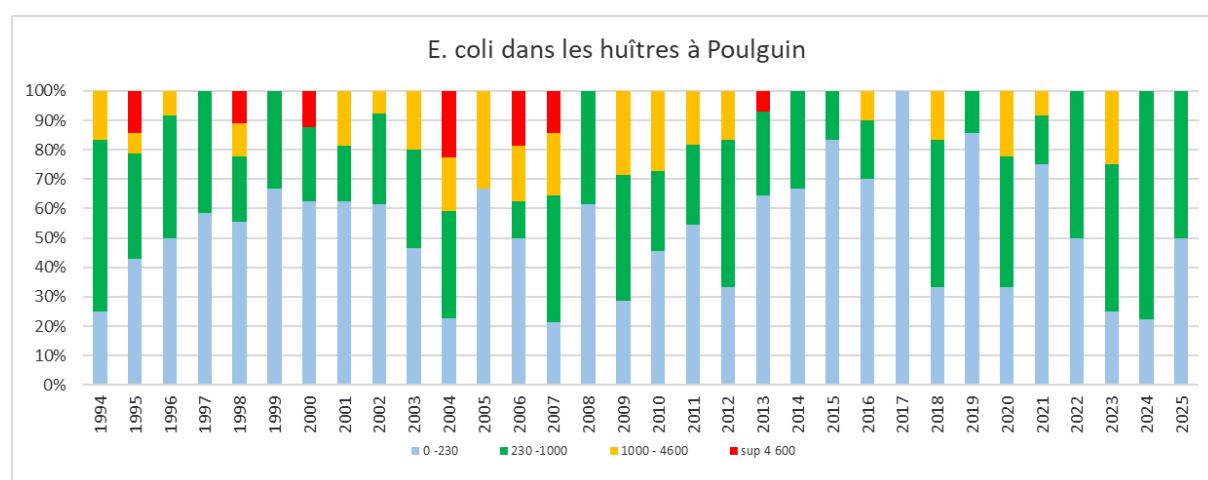
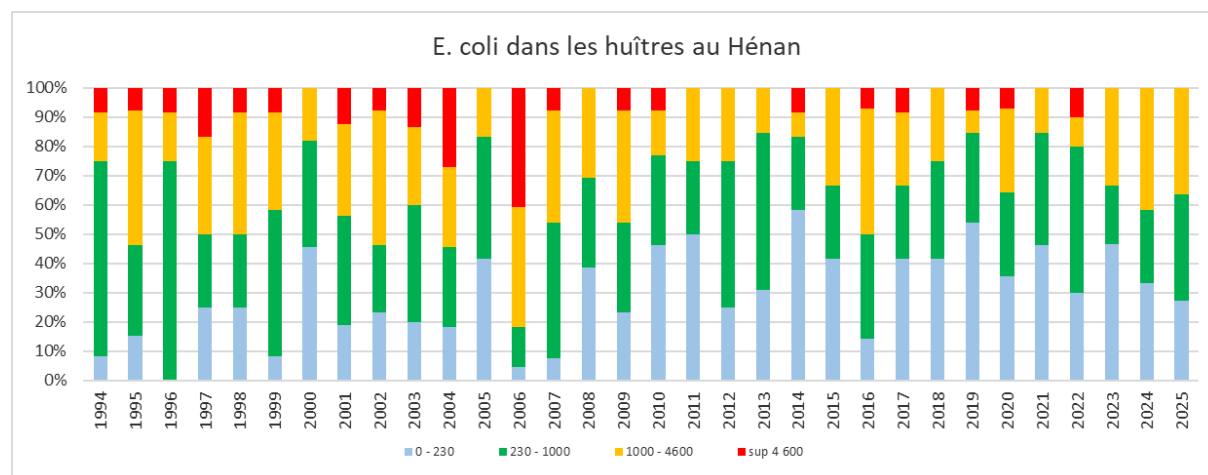
La zone conchylicole de l'Aven aval a été déclassée partiellement en C entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2023 pour le groupe 2 (coques), jusqu'en 2025. Le maintien en B sur toute l'année reste fragile.

Une zone à enjeux sanitaire a été instaurée par l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2023. L'arrêté impose :

- La réalisation de travaux en assainissement collectif et non collectif,
- L'installation de pompes à eaux noires pour la plaisance et l'interdiction d'accès aux navires seulement équipés de WC à rejets directs
- La mise en place de bandes enherbées ou de talus entre les cours d'eau et les parcelles recevant des épandages de lisiers et fumiers.

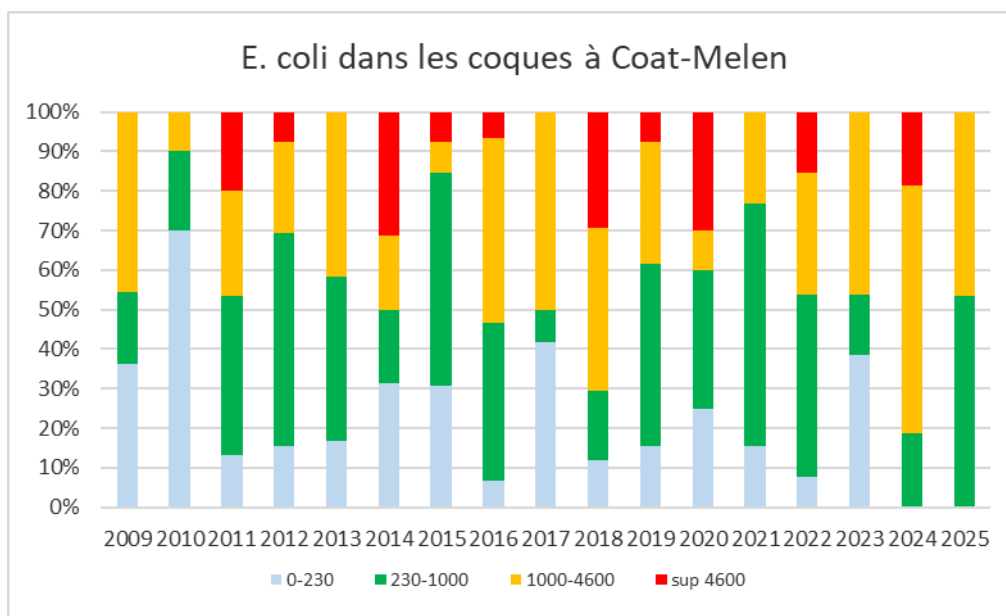
Un Comité de suivi a été formé. Il a été réuni le 21 mars 2025 pour faire le point sur l'avancée des actions.

Huîtres



La qualité sanitaire des huîtres est stable depuis 2010 au Hénan. Il n'y a pas eu de dépassement des 4 600 E. coli/100g en 2025. C'est la troisième année consécutive sans dépassement.

A Poulguin, le dernier dépassement de 4 600 E. coli/100 g remonte à septembre 2013. La zone respecte les objectifs du SAGE de ne pas observer de dépassement du plafond de la catégorie B. Aucun résultat n'est supérieur à 1000 E. coli/100g. Cependant, la fréquence de résultats inférieurs à 230 diminue depuis l'année 2018.



Aucun dépassement des 4 600 E. coli/100g n'a été observé dans les coques en 2025. On dénombre 3 dépassements sur les trois années civiles 2023, 2024, 2025. Ces trois dépassements ont été enregistrés en 2024. Depuis 2021, des dépassements sont observés une année sur deux. Même si les résultats de 2025 sont encourageants, l'état sanitaire n'est pas stable. L'objectif de maintenir la zone Aven aval en catégorie B pour le groupe 2 n'est pas garanti dans le temps. Un résultat supérieur à 4 600 en 2026 ou en 2027 pourrait faire basculer la zone en catégorie C.

La mise en place des actions de l'arrêté de ZAES

Toutes les actions prévues dans l'arrêté ont été engagées en 2024. Le taux de réalisation durant l'année 2025 est satisfaisant. On note :

- Aucune surverse de réseau en 2025, résultat en partie dû à l'augmentation des capacités de filtration et de la réduction des intrusions d'eaux parasites induit par la première tranche de travaux sur les réseaux.
- Programmation des nouveaux travaux sur les secteurs identifiés en 2024, dont la liste a été validée par le Comité de suivi en mars 2025.
- La réhabilitation des ANC, avec un taux de réalisation supérieur à 30% auquel s'additionne environ 30 % d'étude de conceptions validées en attente de travaux.
- Envoi de courriers notifiant les pénalités encourues aux propriétaires d'ANC n'ayant engagé aucune démarche pour mettre en conformité leur ANC.
- Etude des solutions d'assainissement collectif au port de Rosbras. La solution préconisée est la création d'un mini réseau de collecte des eaux usées avec une infiltration déportée au-dessus du port.
- Au regard de la photo aérienne de 2024, on constate que les agriculteurs ont bien mis en place les bandes enherbées prévues dans l'arrêté. Pour limiter l'emprise de celles-ci, deux agriculteurs ont réalisé des talus pour un total de 650 m en 2025. Ce qui porte à 740 m la longueur de talus réalisés depuis la mise en place de la ZAES.
- Les deux pompes à eaux noires prévues dans l'arrêté ont été installées. Les gestionnaires des ports informent les plaisanciers et font signer les déclarations sur l'absence de WC à rejets directs. Ils ont collecté les témoignages de plusieurs plaisanciers ayant indiqué avoir supprimé ces types de WC, jamais utilisés dans le cadre de leurs navigations. D'autres ont remplacé leurs WC d'origine par un équipement sans rejets. Plusieurs autorisations de mouillages ont été refusées pour des bateaux de passage par l'agent portuaire de Nevez.
- Le tableau de bord de l'avancée des actions est actualisé annuellement.

Les difficultés de mise en place des actions observées en 2024 restent d'actualité en 2025 :

- Complexité des réhabilitations des ANC aux ports de Kerdruc (Nevez) et de Rosbras (Riec/Bélon) en raison de l'impossibilité de traiter et d'infiltrer les effluents sur les parcelles. La création de systèmes collectifs de traitement ou d'infiltration est complexe. La réhabilitation ou la création de fosses étanches collectives posent le problème de garantie d'étanchéité dans le temps et de la possibilité de la contrôler.
- Délais importants pour la réalisation des travaux de réhabilitation des ANC en raison du nombre des demandes, qui dépasse les capacités des entreprises locales.

Bilan financier 2025

7 jours d'animation ont été réalisés :

- Actualiser le tableau de bord par des contacts avec les maîtres d'ouvrages respectifs.
- Accompagner les agriculteurs pour la réalisation de talus
- Réunir le Comité de suivi

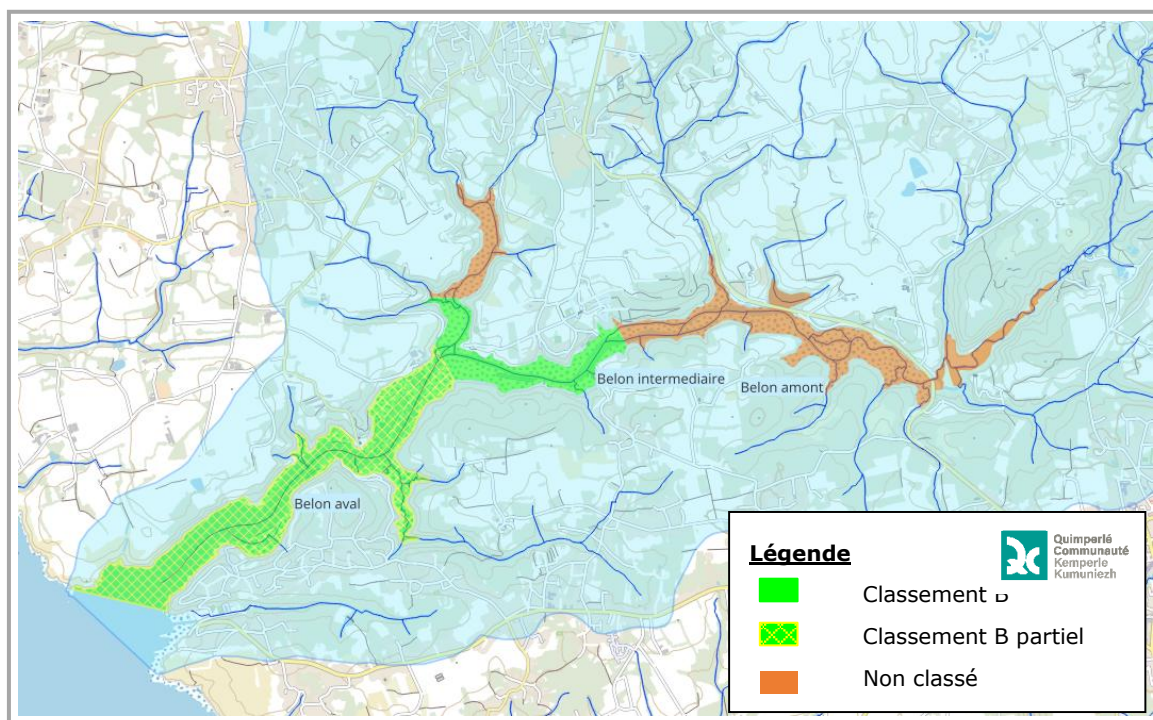
	jours	Coût (€ TTC)	AELB		Région		CD29		MO ABM	
Accompagnement à la mise en place des actions	7 j	1 950 €			20%	390 €			80%	1 560 €
Total		1 950 €				390 €				1 560 €

2/ Mise en place d'une ZAES autour du Bélon

Les résultats enregistrés par des réseaux de surveillance microbiologie (REMI) en 2023 et 2024 font apparaître une situation dégradée sur cette période pour les huîtres (groupe 3). La situation dans les coques reste défavorable. En conséquence, le classement sanitaire des zones conchylicoles a été modifié par l'arrêté préfectoral du 26 juin 2025.

Pour retrouver des conditions sanitaires compatibles avec la catégorie B pour les zones Bélon aval et Bélon intermédiaire, la mise en place d'une zone à enjeu sanitaire conchylicole a été demandée.

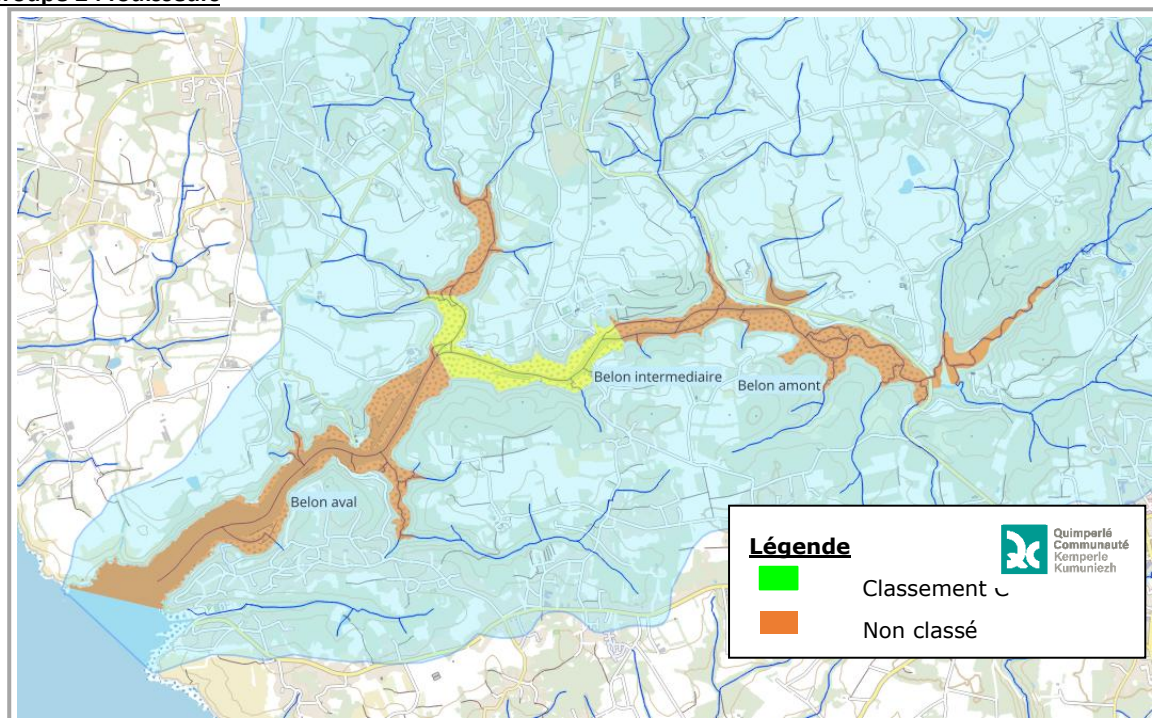
Groupe 3 : filtreurs



Carte 1 : zones conchylicoles groupe 3 - Arrêté préfectoral du 26 juin 2025

La zone conchylicole « Bélon aval » est maintenue en catégorie B avec obligation de réaliser des analyses libératoires avant la commercialisation des coquillages. La zone « Bélon intermédiaire » reste classée en B.

Groupe 2 : fouisseurs

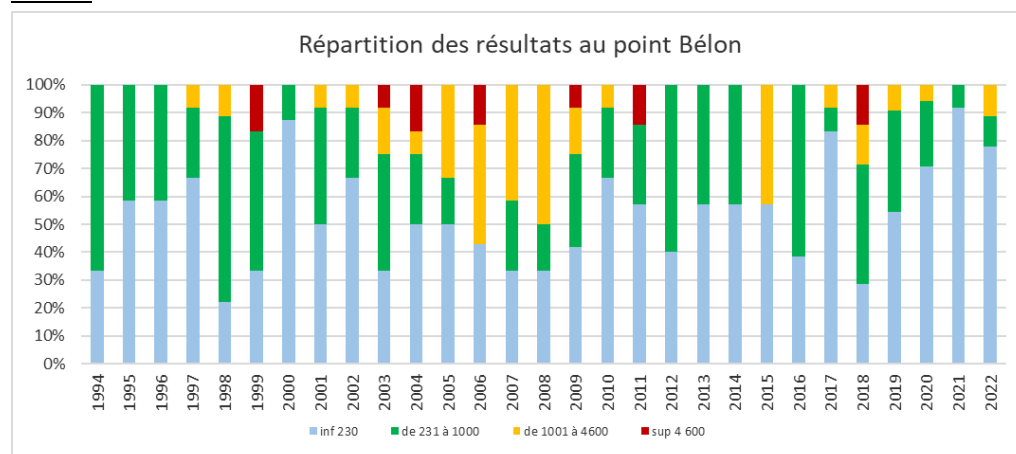


Carte 2 : zones conchylicoles groupe 2 - Arrêté préfectoral du 26 juin 2025

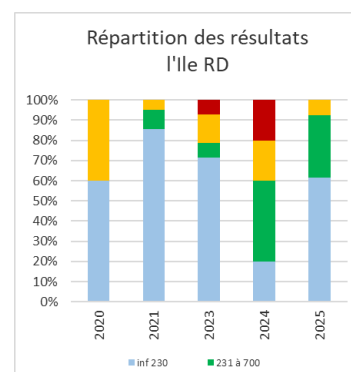
La zone conchylicole « Bélon aval » est rétrogradée en non classée, ce qui interdit toute production de coques. La zone « Bélon intermédiaire » est déclassée en catégorie C.

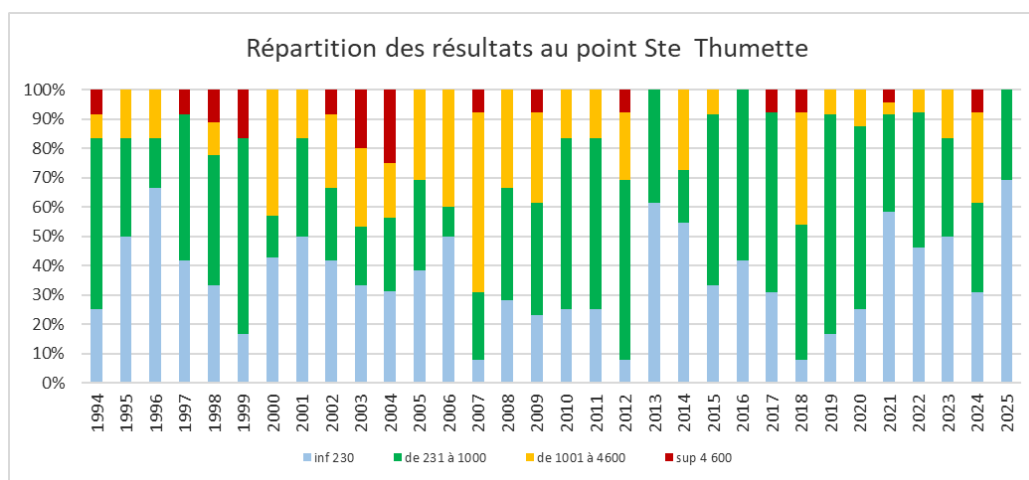
Etat sanitaire des coquillages

Huîtres



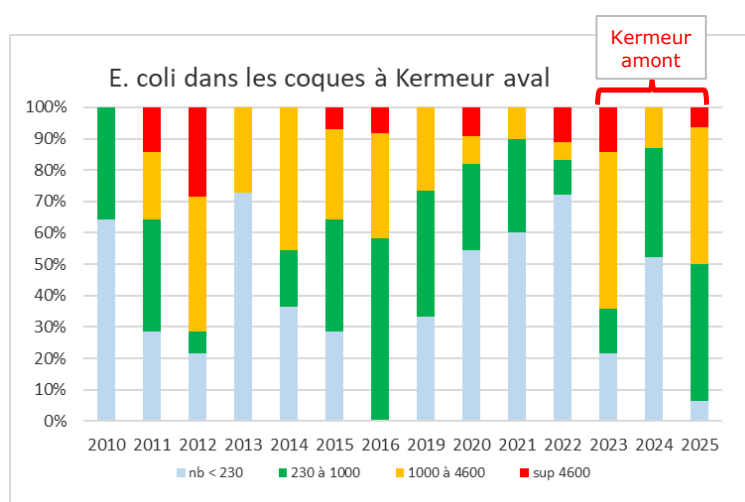
En 2025, aucun dépassement n'a été observé au nouveau point de suivi REMI. Le déplacement du point ne permet pas d'avoir une durée d'observation suffisamment longue pour déterminer si les quatre dépassements observés en 2023 et 2024 représentent une situation dégradée dans le secteur de l'île RD.



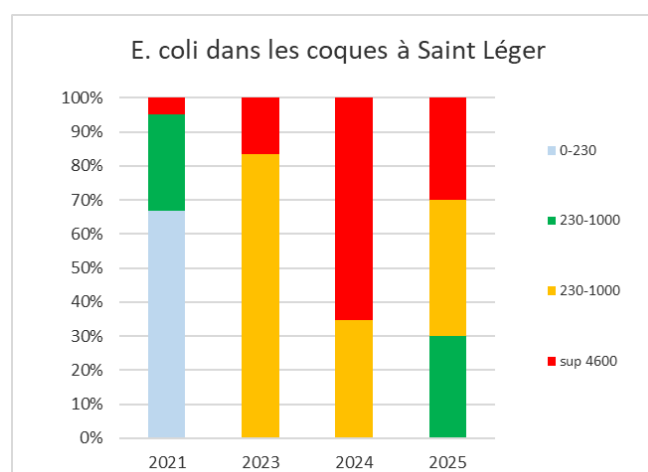


Aucun dépassement n'a été observé à Ste Thumette en 2025. La plus forte concentration mesurée est de 790 E. coli/100g.

Coques



Les dépassements réguliers et les fortes valeurs enregistrées entraînent le déclassement de la zone Bélon aval.

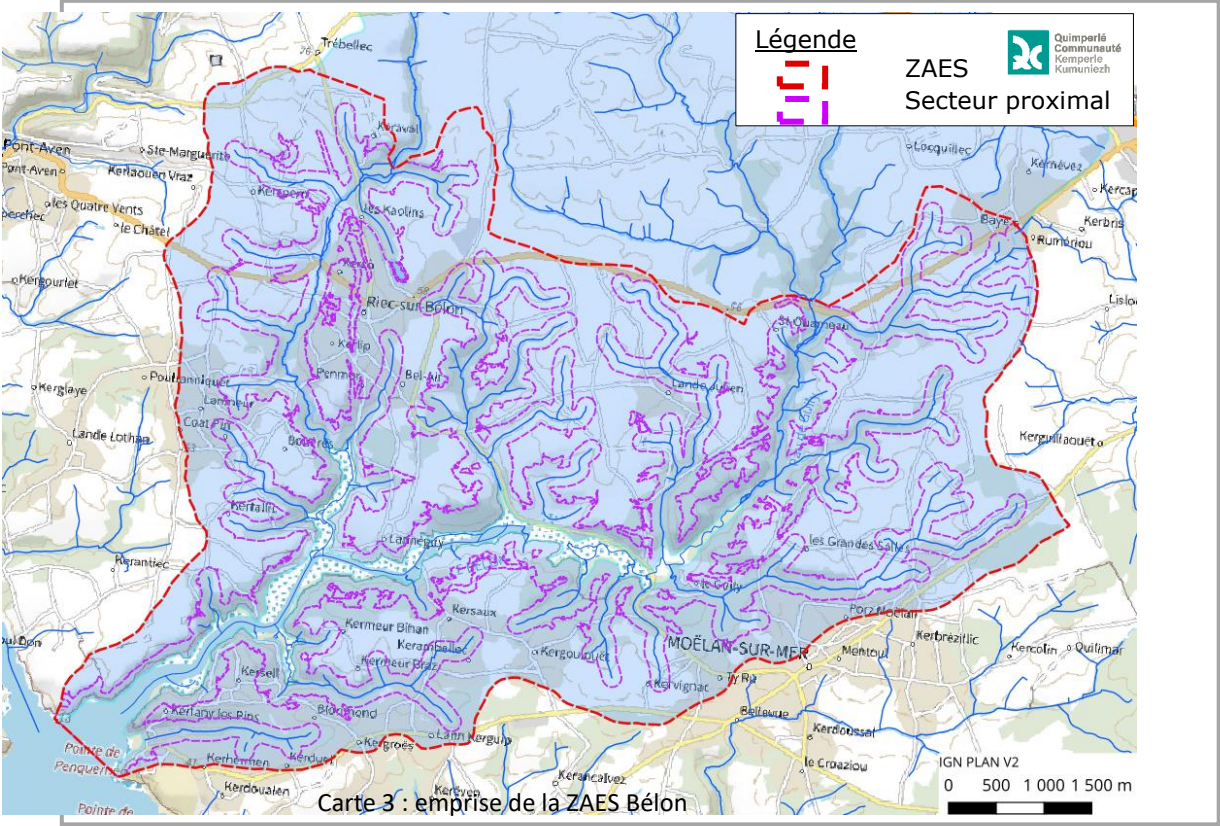


La zone Bélon intermédiaire a été déclassée en catégorie B. Le nombre important de dépassements observés en 2024, va conduire à une mise hors classement de la zone pour les fousseurs lors de l'actualisation du classement des zones.

L'élaboration des actions à inscrire dans l'arrêté de ZAES

L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration du périmètre et des actions d'une zone à enjeu sanitaire conchylicole destinée à retrouver des résultats compatibles avec un classement en catégorie B.

Le Comité de pilotage formé fin 2024 a été réuni à deux reprises pour valider l'emprise de la zone et proposer les actions pertinentes à mettre place pour retrouver rapidement et durablement des conditions sanitaires satisfaisantes.



Les actions relatives à l'assainissement ont été extraites du schéma directeur validé en septembre 2025, dont l'élaboration a tenu compte de la priorité de retrouver des conditions sanitaires satisfaisantes dans les estuaires conchylicoles.

Par rapport à l'arrêté de ZAES « Aven aval », les actions agricoles ont été affinées. L'obligation de mise en place de bandes enherbées ou de talus est déterminée sur la base d'une évaluation du risque de ruissellement sur les parcelles recevant des épandages de lisiers ou de fumiers.

Il est également prévu de réaliser des diagnostics sur les sites d'élevage pour identifier les risques de transfert d'effluents ou de ruissellements contaminée par des effluents.

La réalisation d'une aire technique permettant aux campings cars de vidanger leurs eaux noires est programmée à Riec/Bélon.

Bilan financier 2025

30 jours d'animation ont été mobilisés pour :

- Etablir les périmètres de la ZAES, notamment la zone proximale et les zonages intermédiaires pour cadencer les actions agricoles.
- Réaliser la base de la cartographie des parcelles à risques de ruissellement
- Vérifier la bonne compréhension des actions proposées par les différents partenaires
- Préparer les réunions des comités de pilotage et les propositions de rédaction des actions avec les services de la DDTM

	jours	Coût (€ TTC)	AELB	Région		CD29		MO ABM	
Accompagnement à la mise en place des actions	30 j	8 350 €		20%	1 670 €			80%	6 680 €
Total		8 350 €			1 670 €				6 680 €

Conclusion du bilan 2025

L'année 2025 a permis de poursuivre les engagements observés en 2024. Le taux de réalisation des actions est satisfaisant. En raison du nombre important d'ANC à mettre en conformité, cette action nécessitera un suivi particulier en 2025, pour s'assurer de la bonne atteinte des objectifs de l'arrêté.

Les animations en environnement dans les écoles sont toujours très demandées, notamment sur la découverte de la vie aquacole dans les ruisseaux et sur l'estran. Les nouveaux sujets proposés (bocage et énergie) tendent à réduire le nombre d'animations relatives à l'eau. Celles-ci restent toutefois majoritairement demandées.

VI – ENTRETIEN ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

→ Objectif n°4 du SAGE : Maintenir le bon état morphologique et biologique des cours d'eau

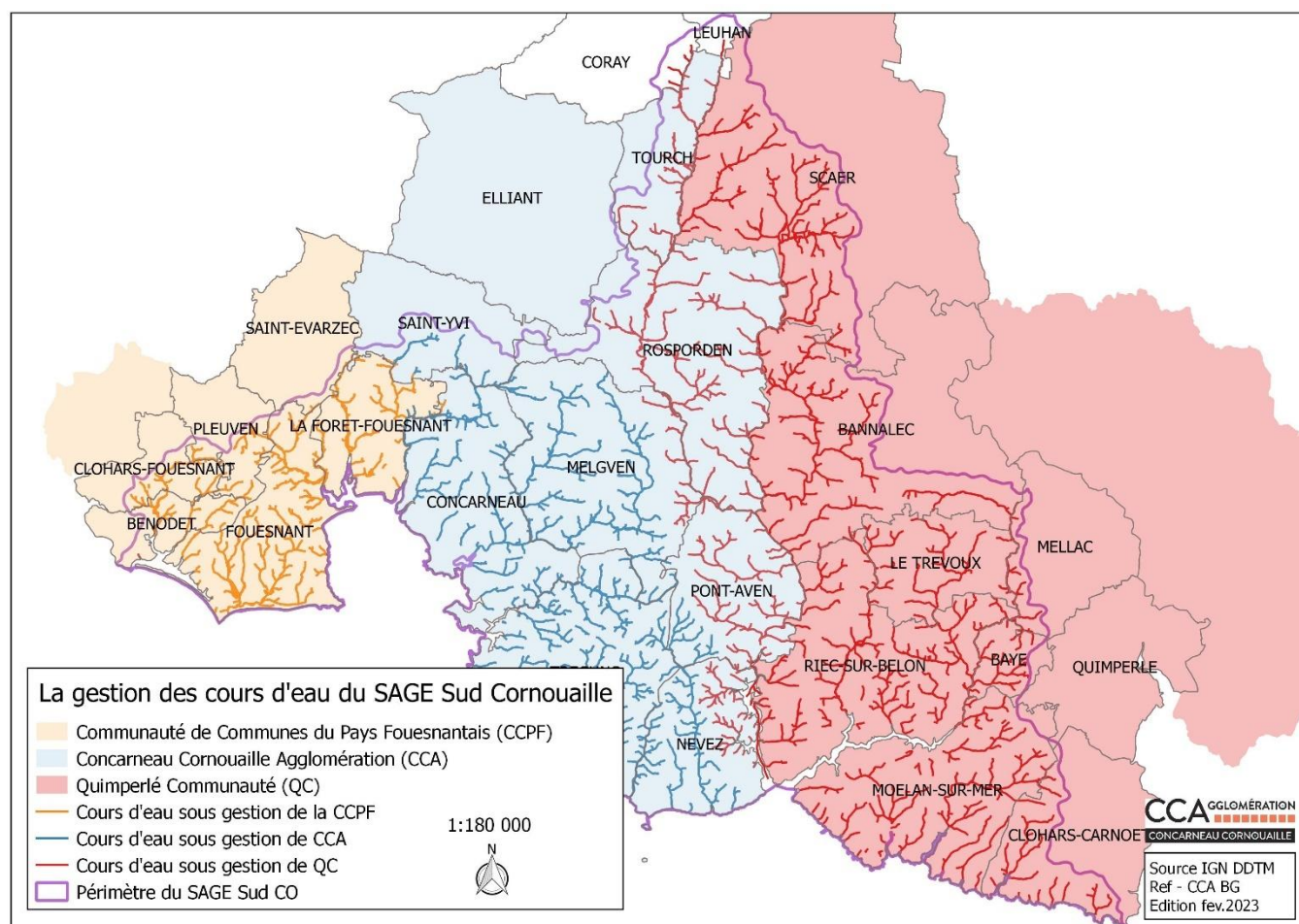
→ Disposition n°37 du SAGE : Restaurer les zones humides

Rappel du contexte

La gestion des cours d'eau est répartie entre trois porteurs de projets selon les modalités suivantes :

- **Sur les bassins versants de l'Aven – Belon – Merrien,**
→ Sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé Communauté : en régie et en partenariat avec les AAPPMA pour l'entretien des cours principaux
- **Sur les bassins versants de la Baie de la Forêt**
→ Sous maîtrise d'ouvrage de CCA sur son territoire administratif (hors Odet et Aven) : en régie et en partenariat avec l'AAPPMA de Pont Aven sur le Moros
→ Sous maîtrise d'ouvrage de la CC PF sur son territoire administratif (hors Odet) : en régie

La carte suivante illustre cette répartition :



Dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, l'ensemble des masses d'eau cours d'eau ont été classées en bon état écologique à l'exception de la masse d'eau du Dour Ruat. Les diagnostics de terrain réalisés en 2016 laissent néanmoins apparaître des perturbations liées à la continuité et à l'hydro-morphologie.

L'enjeu principal sera donc d'atteindre le bon état écologique sur la masse d'eau du Dour Ruat et de maintenir le bon état sur l'ensemble des cours d'eau du territoire.

1. Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.5 ETP d'un technicien rivière + 1.8 ETP d'agents

1/ Bilan des actions 2025

Les actions du programme 2025 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	45 Km de cours d'eau entretenus
	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	Interventions préventives sous les lignes électriques pour limiter l'impact de l'intervention des prestataires d'EDF.
	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	Coordination et suivi des interventions des APPMA du territoire (2Km de travaux)
	Restaurer	Morphologie	Diversification des habitats & gestion du bois dans l'eau sur tout le linéaire entretenu
	Restaurer	Travaux tempête	Dégagement des derniers embâcles liés à la tempête CIARAN
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées en liste II	Restaurer	Etude de mise en conformité (continuité écologique) des retenues d'eau potable du Brunec et du Plessis	Poursuite des études avec FishPass, définition du PRO pour la restauration du Brunec et rédaction du cahier des charges. Pour le Plessis, validation de la phase AVP
Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau	Restaurer	Suite du suivi Haute Résolution Spatiale	En 2023, un suivi « haute résolution spatial (HRS) » a permis d'identifier des zones prioritaires en terme de transfert de pollution. La suite de cette étude est la mise en œuvre de travaux de restauration de bandes tampon (zone humide, suppression de drains...). 2025 = rencontre des premiers propriétaires
	Restaurer	Etude de résilience des milieux aquatiques des milieux dégradés	Rédaction du cahier des charges de l'étude, consultation des entreprises. Réalisation du premier COPIL en décembre

Le temps de travail du technicien pour la coordination est réparti de la manière suivante :

- Le suivi des travaux d'entretien et de restauration réalisés en régie, la rencontre des riverains
- La gestion administrative des dossiers : courriers de demande d'autorisation de travaux, rédaction de notes et bilans en interne et pour les partenaires, gestion financière ...
- Les réunions : préparation et animation de comités de pilotages, groupes de travail, journées techniques, formations ...
- Autre : réunions de service, gestion interne à la collectivité, coordination de la lutte contre les ragondins
- Coordination des études continuité sur les retenues du Brunec et du Plessis
- Consultation des entreprises et coordination de l'étude « résilience des milieux humides dégradés »

La coordination du programme nécessite un appui administratif (temps partiel) dont les missions sont :

- Accueil physique et téléphonique
- Gestion comptable, facturation
- Courriers, gestion administrative

2/ Bilan financier

Le bilan financier est établi de la manière suivante :

Dépense	€ réalisé	Prévisionnel	Réalisation %
Entretien de cours d'eau - AAPPMA de Pont Aven	5 500,00 €	5 500,00 €	100%
Entretien cours d'eau - Régie équipe cours d'eau	44 606,07 €	50 000,00 €	89%
Fonctionnement équipe cours d'eau	5 617,69 €	6 000,00 €	94%
CIARAN Prestation	5 760,00 €	60 000,00 €	10%
CIARAN Intervention régie équipe cours d'eau	22 303,03 €	60 000,00 €	37%
Coordination - Continuité en liste 2	4 684,02 €	5000	94%
Coordination - Etude Résilience des MAQ dégradés	9 368,04 €	10 000,00 €	94%
Coordination - Programme MAQ	9 368,05 €	1 000,00 €	937%
Lutte contre les ragondins	3 752,85 €	3 800,00 €	99%
TOTAL	110 959,75 €		

La consommation du budget prévisionnel est globalement respectée :

- La consommation du budget pour l'entretien des cours d'eau (AAPPMA et Régie) est établie entre 90 et 100 %
- Concernant les travaux CIARAN, une partie conséquente des travaux a pu être réalisée en Régie, et de nombreux propriétaires ont réalisés les travaux d'entretien à leur frais. L'opération va donc être soldée avec un taux de réalisation inférieur à 50 %
- L'étude continuité sur le Brunec et le Plessis, et l'étude résilience des milieux aquatiques dégradés sont en cours
- Le budget de l'opération de lutte groupée contre les ragondins est conforme au prévisionnel.

3/ Perspectives 2026

Les perspectives de travail pour 2026 sont les suivantes :

- Travaux d'entretien sur environ 45 Km de cours d'eau
- Intervention de l'AAPPMA de Pont Aven sur environ 2 Km sur le Moros
- Poursuite de l'étude pour la mise en conformité de la retenue d'eau potable du Plessis
- Travaux d'aménagement de la passe à poisson sur la retenue d'eau potable du Brunec
- Poursuite de l'étude « Résilience des milieux aquatiques »
- Coordination d'une nouvelle campagne de lutte contre les ragondins
- Réflexion autour du renouvellement du programme d'entretien des cours d'eau après 2026, des travaux de restauration des MAQ, et sur la forme juridique de l'autorisation de travaux à solliciter

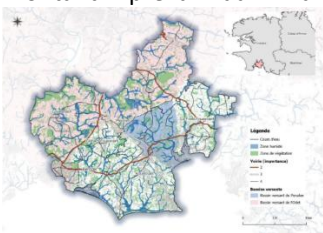
2. Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0,9 ETP

1/ La restauration des milieux aquatiques

Bilan technique

La CCPF œuvre à l'amélioration de la qualité des cours d'eau en réalisant des diagnostics de cours d'eau ou de bassins versants, en travaillant à la suppression d'obstacles à la continuité piscicole et sédimentaire et en réalisant des travaux de restauration hydromorphologique. Pour chaque opération identifiée, des échanges préalables avec les propriétaires sont entrepris afin d'obtenir des autorisations d'interventions. Les interventions réalisées ne reflètent que la partie des démarches ayant abouties.

Objectifs opérationnels	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Amélioration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste I ou II	Etude globale du Penalen (liste 1) : Depuis juillet 2024, le bureau d'étude ANTEA group a été mandaté par la CCPF pour travailler sur le bassin versant du Penalen. Le diagnostic du site a été réceptionné en 2025. L'objectif est désormais de mettre en œuvre les solutions qui permettront de résorber les problématiques de sédimentation et d'apports de nutriment vers la lagune d'eau potable de Penalen et la baie de la Forêt Fouesnant ainsi que de proposer des solutions contre les obstacles à la continuité écologique.	Réception des rapports phase 1 et 2 et COPIL avec la CCPF, le Département et les services de l'Etat. Montant prévu au marché : 35 850€ HT 
Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau non classés (inscrit à la DIG)	Restauration hydromorphologique prairie de Carn Pont (DIG) Le cours d'eau perché à l'est de la prairie de Carn Pont a fait l'objet de travaux pour le remettre en fond de vallée, cette action identifiée dans la DIG n'a pas pu être finalisée pour cause d'intempérie, elle le sera en 2026.	100 mètres de cours de lit récréés dans le fond de vallée. Mise en place d'un suivi photos avec survols en drone.
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau non classés (obstacles inscrits à la DIG)	Suppression complète de la buse 521-MBL-SEB à Kerangalès sur le Henvez	Continuité rétablie sur près de 800 mètres sur le Henvez
	Aménagement de la buse 552-MBL-APM à Nors Vras sur le Petit Moulin par réhausse de lame d'eau	Continuité écologique améliorée sur 830 mètres sur le Petit Moulin
	Aménagement de la buses 153-MOU-MEZ à Pen Ilis sur le Kerasploc'h par réhausse de lame d'eau	Continuité améliorée sur 1500 mètres sur le Kerasploc'h.
Restaurer la continuité écologique des	Remplacement des buses 238-MOU-PFU et 239-MOU-PFU à Bréhoulou sur le Quinquis Le cours d'eau en provenance d'une zone urbaine est particulièrement exposé aux à-coups hydrologiques après des pluies. Les ouvrages sous dimensionnés provoquaient une rupture de continuité sédimentaire et le débordement du cours d'eau sur le chemin de circulation des vaches laitières. Ces événements étaient source de pollution bactériologique pour le cours d'eau.	La continuité sédimentaire et piscicole a été rétablie sur près d'1,5 km de cours d'eau. Le cours d'eau a retrouvé une forme hydrodynamique équilibrée. Les risques de pollutions bactériologiques sont nettement réduit.
	Suppression du seuil 142-MOU-MEZ d'alimentation d'un ancien plan d'eau, Karn Ster sur le Menez Roué	Rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire sur près de 2000 mètres sur le cours d'eau du Menez Roué.

cours d'eau non classés	Suppression du seuil ancien 363-MBL-HEN St Thomas Henvez qui permettait de barrer le cours d'eau pour un abreuvement direct des vaches.	Rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire sur près de 60 mètres sur le cours d'eau du Henvez
	Suppression de la vanne 152-MOU-MEZ d'alimentation d'un plan d'eau Pen Ilis Kerasploc'h. Des contrôles seront à prévoir pour vérifier le maintien de ce retrait.	Sensibilisation des propriétaires aux dégradations engendrées par l'obstacle sur le milieu. Rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire sur près de 90 mètres sur le Kerasploc'h
	Aménagement d'une buse à Beg Meil Le petit côtier de Beg Meil fait l'objet d'à-coup-hydrauliques importants venant de la zone urbanisée à l'amont. Il est busé sur sa majeure partie ce qui accentue les problèmes. La buse la plus en aval était obstruée plus particulièrement depuis la chute d'un arbre depuis la tempête Ciaran. La CCPF a proposé une intervention.	Suppression d'embâcle sur 25 mètres. Arbre et débris de buse dégagés, cours d'eau remis partiellement à ciel ouvert. Problèmes d'absence d'écoulement d'eau chez les propriétaires amont résolu mais ils ont été accentués à l'aval. D'autres opérations seront à réfléchir sur linéaire très aménagé.
Restaurer les zones humides	Rédaction d'un plan de gestion de la zone humide urbaine de Kerourgué en partenariat avec la camab.	Visite de site, rédaction d'un document de recommandation de gestion et réunion de présentation.



Restauration hydromorphologique par remise du cours d'eau du Henvez partielle dans la prairie de Carn Pont (DIG)



Suppression complète de la buse 521-MBL-SEB à Kerangalès sur le Henvez (DIG)



Réhausse des lames d'eau buses 552-MBL-PML Nors Vras Petit Moulin et 153-MOU-MEZ Hent Pen Ilis Kerasploc'h (DIG)



Retrait seuils ancien 363-MBL-HEN St Thomas - Henvez et 142-MOU-MEZ Karn Ster sur le Menez Roué.



Retrait du seuil 152-MOU-MEZ (DIG) Pen Ilis Kerasploc'h et ouverture partielle petit cours d'eau de Beg Meil obstrué



Modification de deux buses sous dimensionnés (238 et 239) et restauration hydromorphologique Bréhoulou Quinquis

Bilan financier

Sur ce volet, le montant des dépenses s'élève à 59 208,11 € répartis de la manière suivante :

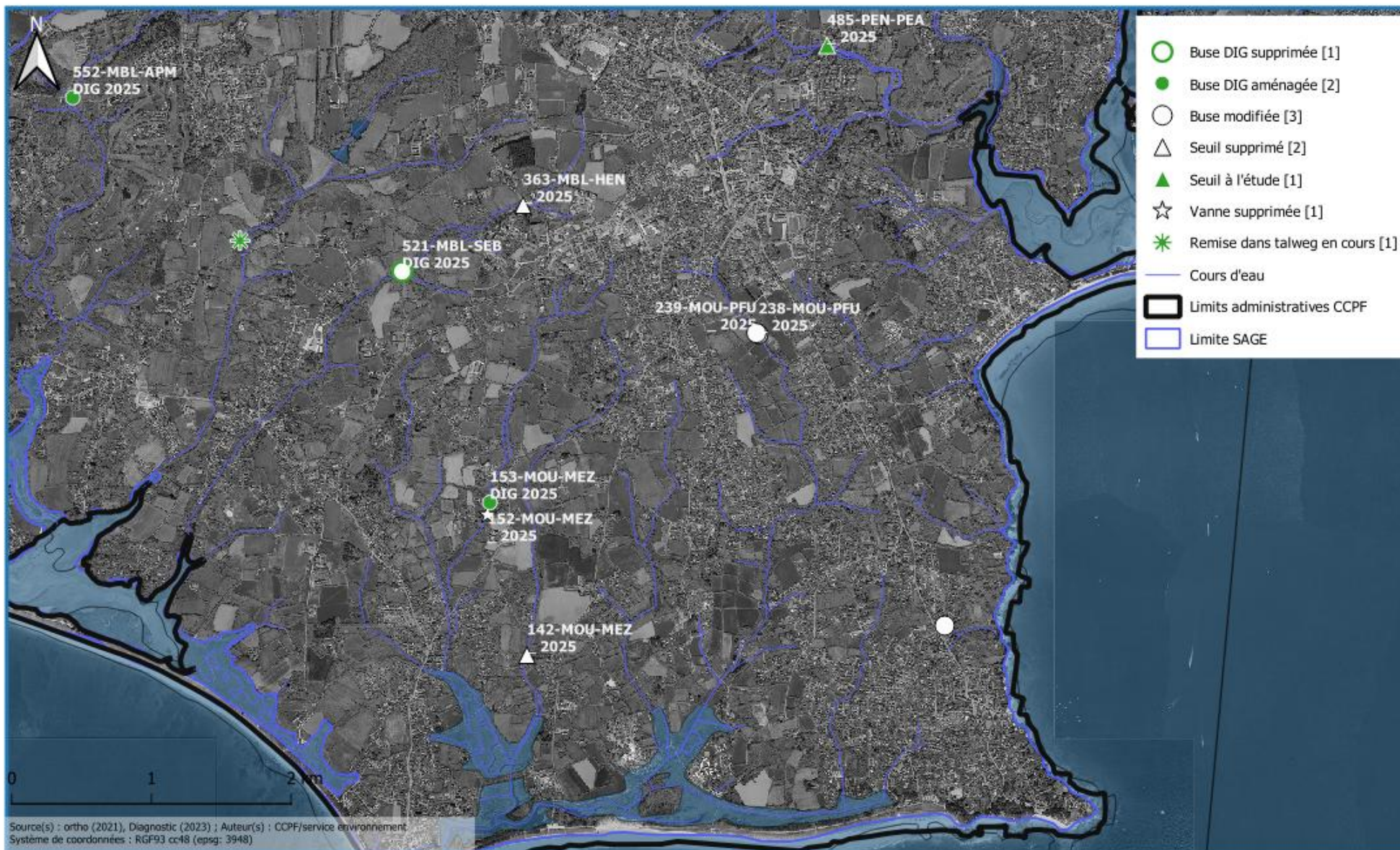
- Responsable pôle 0,10 ETP : 6 745,55 €
- Technicien MAQ 0,60 ETP : 26 324 € ;
- Equipe opérationnelle 0,1 ETP : 4 624 € ;
- Autre dépense : 149,90 € ;
- Travaux sur cours d'eau en prestation : 21 364,50 € TTC

Carte de localisation des opérations de restauration écologiques de cours d'eau 2025 :

Date : 07-04-2026

Version :

Actions milieux aquatiques 2025



Carte 9 : Répartition des actions milieux aquatiques en 2025

SAGE Sud Cornouaille / Rapport d'activités 2025

2/ L'entretien de la ripisylve

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau et préparer les accès avant travaux de restauration	Pérenniser le bon état des cours d'eau	Les actions 2025 ont consistées à entretenir les secteurs avant travaux, à dégager certains secteurs très fermés et à retirer des embâcles à risque.	Ouvertures paysagères « cônes de vision » au niveau des routes et chemins de randonnées : Anse du petit Moulin, Rd 44 (Secteur Hent Nod Gwen), Saint Thomas. Le cours d'eau du Petit Moulin a fait l'objet de plusieurs entretiens ciblés. Les secteurs de Bréhoulou et de Carn Pont ont également fait l'objet de pré-entretien avant travaux. La CCPF a répondu à des sollicitations de particuliers sur les bonnes pratiques d'entretien tout au long de la saison.

Bilan financier : Sur ce volet le coût de réalisation est de 11 331 € pour 0,24 ETP.

3/ Suivis divers

Etude de Moustierlin

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Depuis 2013, de nombreux paramètres ont été suivis dans le marais de Moustierlin pour évaluer les effets des travaux d'aménagement des vannes du marais sur les habitats et espèces. La réhabilitation de la station d'épuration de Penfalud, dont les eaux sont rejetées dans l'un des cours d'eau qui alimente la zone Natura 2000 du marais de Moustierlin, a conduit à un élargissement du protocole en 2018 pour répondre à l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

Les paramètres étudiés jusqu'en 2023 selon l'arrêté préfectoral, ont été la qualité de l'eau et des sédiments, la faune piscicole, l'avifaune, la flore, la salinité, la bathymétrie et la faune benthique.

La CCPF a engagé une étude en 2024 afin de mieux appréhender notamment l'impact de la station d'épuration de Penfalud sur la qualité du Marais de Moustierlin et d'établir des propositions d'actions pour l'améliorer. L'année 2025 a consisté à suivre le bureau d'étude AMETEN chargé de cette mission. Les trois phases de la mission ont été engagées en 2025 :

- Phase 1 : Caractérisation de l'influence de la STEP sur le milieu récepteur ;
- Phase 2 : Caractérisation des facteurs qui influencent le Marais de Moustierlin ;
- Phase 3 : Proposition de solutions pour résoudre les problématiques et les objectifs visés.

La phase 1 a fait l'objet d'une réunion officielle avec la DDTM en 2025. Elle a permis de clore les obligations de l'arrêté préfectoral. Les phases 2 et 3 permettront à la CCPF de réorienter les actions contribuant à améliorer la connaissance et la qualité du milieu pour les prochaines années.

Bilan financier

Coût total pour cette action de 26 788,50 € TTC de frais de prestation

Suivis des amphibiens

Les suivis naturalistes POP amphibien mis en place sur les prairies humides du marais de Moustierlin ont été repris par le service Natura 2000. Le coût de prestation n'est plus lié à la GEMA en 2025.

Suivis piscicoles

Des suivis piscicoles sont réalisés sur le territoire par la Fédération de pêche du Finistère (FDPPMA) dans le cadre de leur programmation ou à la demande de la collectivité pour suivre des actions de restauration de continuité.

- Les équipes techniques espaces naturels ont participé aux comptages départementaux de truites farios et de civelles sur 2 cours d'eau de notre territoire.
- Un suivi de civelle a été conduit par la CCPF en partenariat avec la FDPPMA dans la continuité de ceux réalisés en 2023 sur le site du marais de Moustierlin et sur le cours d'eau du Penalen dans le cadre de l'étude de modification des ouvrages à l'aval de la prise d'eau.

Les résultats pour le marais de Moustierlin font apparaître une légère augmentation du nombre de prise de civelles dans les flottangs à la suite de l'installation des clapets perforés à l'exutoire. De nombreux paramètres peuvent influencer les résultats et ne permettent pas de conclure sur l'efficacité du dispositif mais nous pouvons supposer que les aménagements représentent

une amélioration pour la circulation des civelles. Un suivi annuel régulier ne sera pas reconduit sur ce site. Un protocole plus radical pourra être réfléchi dans le cadre des potentiels futurs aménagements de l'exutoire.

Les résultats pour le cours d'eau du Penalen ont présenté une forte densité de civelles à l'aval des ouvrages du moulin et de la prise d'eau. Ils témoignent de la rupture totale de continuité. Ce suivi pourra être reconduit à la suite de la mise en œuvre des projets d'aménagements.

Suivis des assecs

Le protocole de suivis des assecs du territoire défini en partenariat avec les techniciens du SAGE Sud Cornouaille a été mis en place en 2024. La CCPF a réalisé des suivis sur 15 points répartis sur les trois BV du Pays Fouesnantais en 2025.

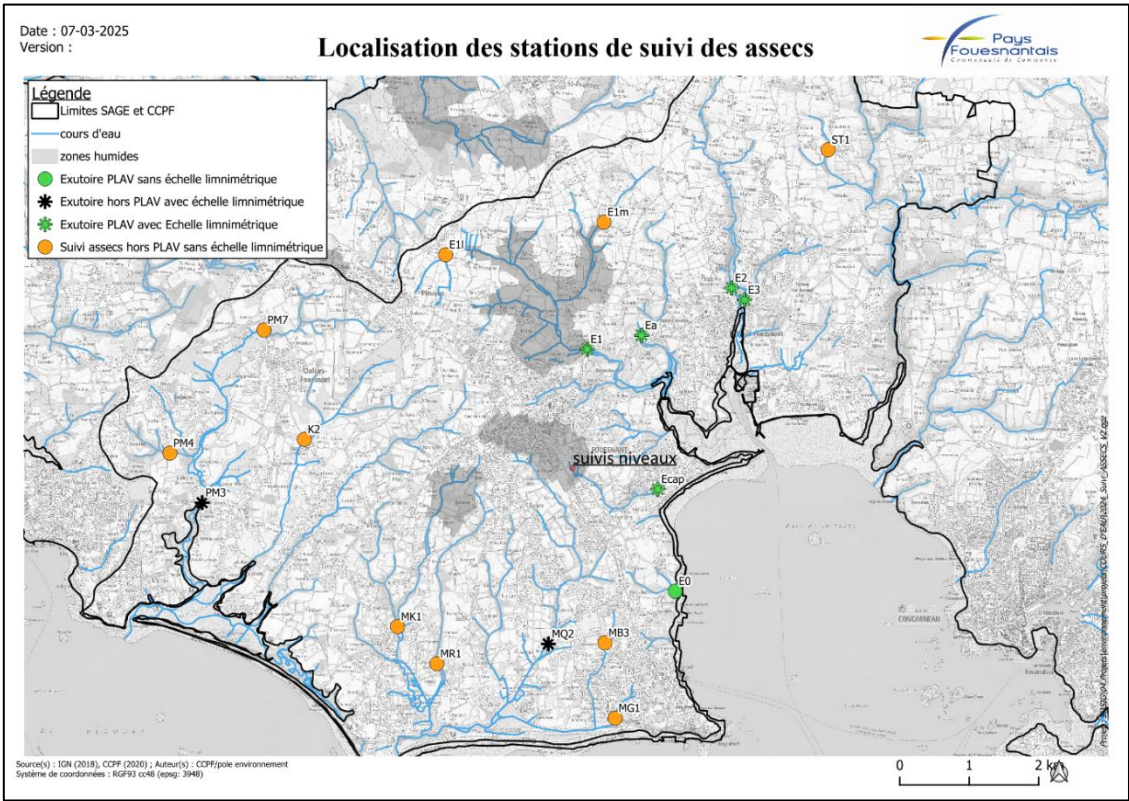
Il s'agissait d'observer le type d'écoulement sur les cours d'eau :

- Assec (0)
- Écoulement non visible (filet d'eau mais sans débit) (1)
- Écoulement visible faible (2),
- Écoulement visible (3),

Les résultats sont les suivants :

	MB3 amont	MK6	E1l	MB3	MK1	MG1	MC1	MR1	PM4	MQ2	ST1	E1m	PM7	PM3	K2
NBR 0	8	7	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NBR1	0	0	1	0	0	4	3	0	0	0	0	0	0	0	0
NBR 2	0	1	2	5	4	4	3	5	4	3	1	1	0	0	0
NBR 3	0	1	4	3	4	1	0	4	5	6	8	8	9	9	9

Quatre points du bassin versant de Moustierlin ont présenté entre un et huit assecs, deux des écoulements non visibles et deux des écoulements faibles. Ce bassin versant apparait nettement plus sensible aux périodes de sécheresses. Un point du bassin versant du Penalen a présenté deux assecs et un du bassin versant de La Mer Blanche des écoulements faibles.



Carte 10 : Points de suivis des ASSECS SAGE Sud Cornouaille, Pays Fouesnantais

Inventaire permanent des zones humides

La CCPF a été sollicitée deux fois en 2025 pour des expertises de zone humide. Elles ont abouti à des confirmations ou rectifications de tracés.

La CCPF a travaillé avec les services urbanisme de la mairie de Fouesnant et la CAMAB sur la mise à jour des données zones humides et des observations d'incohérence dans les données.

4/ Communication

Un premier travail sur une brochure qui s'adresse aux propriétaires de cours d'eau en vue de les sensibiliser à une bonne gestion a été élaboré. Dans le cadre d'un projet similaire de la CAMAB, la CCPF a collaboré à la rédaction du prototype et à sa relecture. Cela a permis de valoriser les éléments de communication identifiés par le service environnement de la CCPF en 2024 et laisse l'éventualité de reprendre le projet à partir de l'outil bien abouti de la CAMAB.

5/ Bilan financier

L'équipe d'animation comprend l'ensemble des techniciens mobilisés pour la mise en œuvre de ce contrat. Pour 2025, la CCPF a mobilisé 1,29 ETP sur l'ensemble des volets.

THEME	Descriptif	Nbre ETP	Coût ETP + prestation TTC
Mise en œuvre des profils conchyliques	ETP pilotage et suivis technicien	0,15	6 581,12 €
	ETP Suivis technicien CCPF	0,10	4 000,00 €
	Suivi de la qualité de l'eau (BV Mousterlin)		5 371,53 €
Restauration de cours d'eau	ETP pilotage responsable de pôle	0,10	6 745,55 €
	ETP pilotage technicien GEMA (continuité et morpho)	0,60	26 324,48 €
	Opérations en régie	0,10	4 623,67 €
	Divers		149,90 €
	Travaux en prestation		21 364,50 €
Zones humides	Etude d'interprétation marais de Mousterlin		26 788,50 €
Entretien des cours d'eau	Entretien en régie	0,24	11 331,34 €
TOTAL :		1,29	113 280,60 €

Tableau 1 : Répartition des ETP mobilisés en 2025

3. Sur les bassins versants de l'Aven – Belon - Merrien

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté. Moyens affectés à l'opération : 0.2 ETP d'un technicien rivière + 1.63 ETP d'agents

1/ Rappel du contexte

Depuis 1998, Quimperlé Communauté porte en maîtrise d'ouvrage la gestion du Ster Goz au travers de trois contrats quinquennaux successifs dont le dernier s'est achevé fin 2012.

Depuis 2013, les actions se déroulent dans le cadre du « volet Milieux Aquatiques » Aven Ster Goz intégré dans le Contrat territorial Sud-Cornouaille. Il est porté par les deux communautés riveraines, Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques a pris fin en 2021. Un travail de concertation a été mené en 2021 avec les acteurs du territoire pour une nouvelle programmation sur la période 2022-2024 puis à nouveau en 2025 pour une programmation sur la période 2025-2030.

Maîtrise d'ouvrage

Quimperlé Communauté exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence de "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.217-7 du code de l'environnement". Par ailleurs, les actions d'intérêt communautaire de protection et mise en valeur de l'environnement dont les dispositifs contractuels de protection des milieux aquatiques, sont inscrits dans ses statuts.

Périmètre

Le bassin versant de l'Aven couvre une surface d'environ 130 km² pour un linéaire de cours d'eau de l'ordre de 150 km. Le principal affluent de l'Aven est le Ster-Goz, la surface de son bassin versant est de l'ordre de 80 km² pour environ 120 km de cours d'eau.

Le bassin versant du Bélon et les ruisseaux côtiers représentent 140 km² pour un linéaire de cours d'eau estimé à 210 km d'après l'inventaire départemental.

DIG et démarches réglementaires

Afin de permettre la mise en œuvre du nouveau programme de travaux, une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général couplée à un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été faite fin juin 2017. Cette procédure a donné lieu à une enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2017 au 12 janvier 2018. L'arrêté préfectoral a été pris le 17 avril 2018 pour une durée de 5 ans. La DIG prenait fin en avril 2023. Cette dernière a été renouvelée en 2025 et prolongée jusqu'en avril 2031.

Par ailleurs, selon les travaux de restauration morphologique et de continuité écologique, des dossiers de déclaration sont réalisés.

Autorisations de travaux

En plus de la DIG, une demande d'autorisation écrite est envoyée chaque année aux propriétaires pour la réalisation des travaux. Des contacts téléphoniques avec les propriétaires et les exploitants agricoles ont lieu au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

1/ Objectifs et moyens 2025

Objectifs Plan Breton pour l'Eau

Les objectifs du volet cours d'eau du contrat territorial s'attachent, dans le respect de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, à maintenir la qualité hydromorphologique et biologique des cours d'eau et à concilier au mieux les divers usages des cours d'eau.

D'une manière générale, ces orientations se retrouvent dans les objectifs du plan breton pour l'eau sous les intitulés "maintenir des milieux aquatiques vivants" et "favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau et plans d'eau".

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Restauration morphologique des cours d'eau	Recharge ponctuelle en granulats
		Remise en fond de vallée
		Réouverture de cours d'eau busés
		Aménagement de gués
		Matériels alternatifs à l'abreuvement
	Entretien des cours d'eau	Gestion de la ripisylve et des embâcles
Améliorer la continuité écologique et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restauration de la continuité	Effacement d'obstacle
		Aménagement d'obstacle (seuils...)
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	Suivi des populations piscicoles	Suivi des frayères de saumon
		Indice truite
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée	Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation	Supports de communication (plaquettes, expo...)

SAGE Sud Cornouaille

Le SAGE Sud Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral du 23 janvier 2017.

Les actions du CTMA s'inscrivent dans l'objectif 4 du PAGD : Maintenir le bon état morphologique et biologique des cours d'eau.

Moyens d'action	Dispositions
1. En améliorant la continuité écologique des cours d'eau	43. Poursuivre les actions d'amélioration de la continuité écologique
	44. Accompagner les projets de franchissement de cours d'eau
2. En agissant sur la morphologie des cours d'eau	46. Sensibiliser les propriétaires riverains à l'entretien des cours d'eau
	47. Poursuivre et étendre la restauration des cours d'eau

Les moyens mobilisés

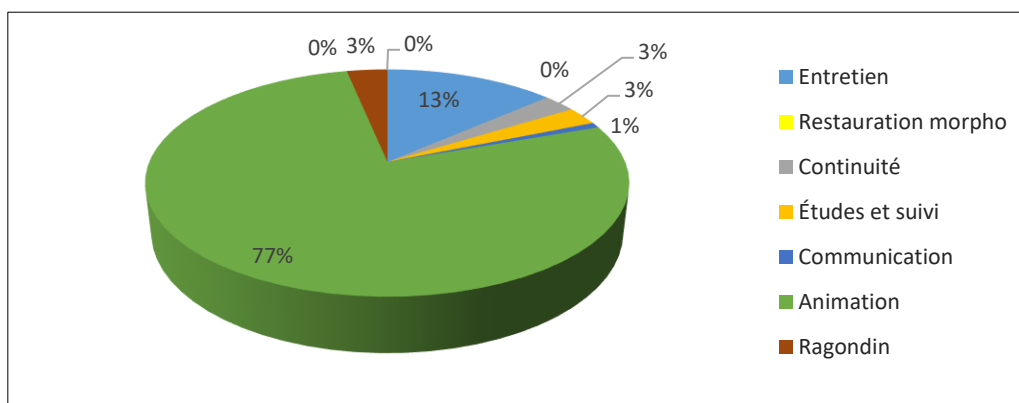
Quimperlé Communauté a fait le choix d'un fonctionnement en régie pour mener à bien le programme d'actions prévu au VMA. Les moyens humains mobilisés pour cela sont :

- Un technicien de rivière à mi-temps pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi.
- Une équipe d'agents en régie à l'année (Yannick VERBOIS et Kevin BOUGO) encadrée par Yann DENIS pour les travaux d'entretien de cours d'eau et les petits aménagements de restauration de la continuité et de la morphologie.
- Le recours au service mutualisé de travaux communaux et intercommunaux pour les aménagements importants de restauration de la continuité et de la morphologie.

Technicien de Rivière

En 2025, le poste de technicien milieux aquatiques a été occupé par Marie-Cléa POSTEL jusqu'au 30 avril. Le poste n'a pas été pourvu sur le reste de l'année.

La répartition de son temps est de 50% sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille. Le temps de travail a essentiellement consisté à préparer le programme de travaux de l'équipe technique pour l'ensemble de l'année et à suivre les premiers travaux. La répartition des temps de travail est globalement la suivante :



Le détail des activités liées aux différents volets présentés ci-dessus est résumé dans le tableau suivant :

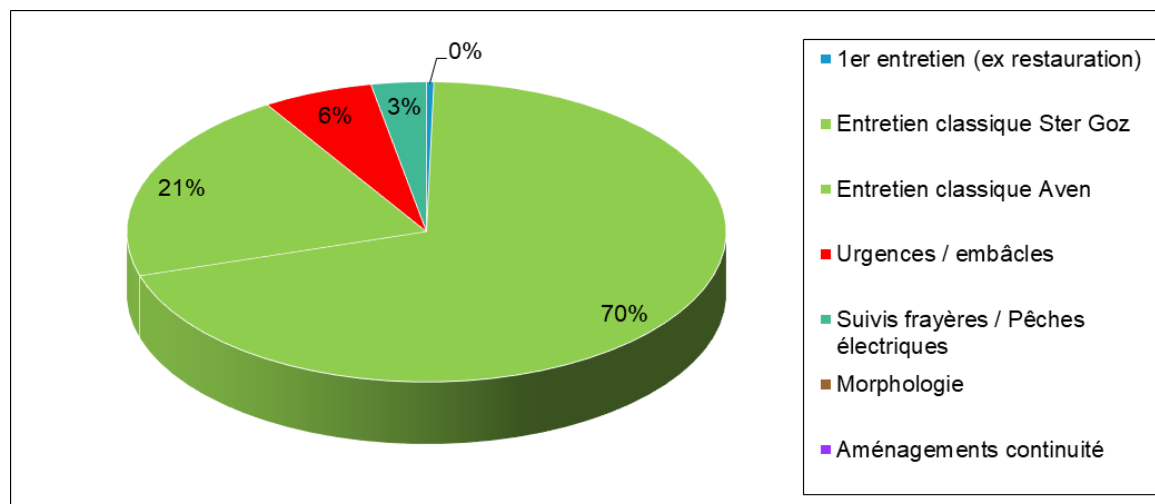
Restauration	Concertation avec les propriétaires-exploitants pour obtenir les autorisations Élaboration des dossiers réglementaires (déclarations) Préparation, participation et suivi des travaux
Entretien	Diagnostic ripisylve après tempête et demande de renfort Mise à jour des bases de données des propriétaires Demandes d'autorisations propriétaires (courriers, contacts téléphoniques, rencontres sur le terrain) Prospection avant intervention avec le chef d'équipe entretien Suivi des travaux des AAPMA
Continuité	Visite des projets identifiés, concertation avec les propriétaires, Préparation, suivi des travaux de restauration de la petite continuité Accompagnement technique et administratif des propriétaires d'ouvrages Liste 2
Etudes et suivis	Indices d'abondances saumon et truite avec la Fédération de pêche du Finistère Informatisation des comptages frayères saumon en régie
Animation générale	Réflexion sur les perspectives (évolution des programmes) Elaboration des programmes d'actions en concertation avec les acteurs Mise en place de la lutte collective contre le ragondin Préparation d'une journée d'échanges techniques sur la ripisylve Commissions et groupe de travail du SAGE Sud-Cornouaille Commission Environnement ; réunions de pôle et de services Réflexion sur les perspectives (évolution des programmes d'actions milieux aquatiques, taxe GEMAPI) Rédaction et mise en forme du bilan d'activités Élaboration des dossiers de demande de subvention et de solde Mise à jour de la base de données du CTMA, cartes travaux Participation au réseau des Techniciens Rivières, aux journées techniques départementales, au groupe sur le financement du maintien du bon état Réponses à diverses sollicitations

Equipe technique

Les travaux d'entretien, de restauration de la morphologie et de la continuité et les suivis sont réalisés par une équipe de trois agents en régie et un encadrant à 0,5 ETP. L'ensemble du personnel est employé par Quimperlé Communauté.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, le total des jours travaillés par les agents et l'encadrant sur les actions liées au VMA s'élève à 363 jours soit 1,63 ETP au total, à comparer aux 2,5 ETP prévus.

Sur le terrain, le temps consacré aux différentes actions s'est réparti de façon suivante : entretien de l'Aven et du Ster Goz 91%, urgences – embâcles 8 %, suivis piscicoles 3 %.



3/ Bilan technique 2025

Indicateurs de réalisation

Les indicateurs non renseignés concernent des actions qui n'ont pas été mises en œuvre

	Prévisionnel		Réalisé		Réalisation technique	Réalisation financière
	Unités	Montant	Unités	Coût		
Gestion de la ripisylve	52.5 km	108 395 €	52.7km	110 150 €	100 %	101 %
Travaux morphologiques		12 294 €	0	- €	- %	- %
Restauration petite continuité		11 794 €		- €	- %	- %
Suivi des frayères et indices fédération	-	4 312 €	10 j	1 987€	100 %	46 %
Suivi des assec			4,5 j	894 €	%	%
Communication	-	500 €	-	0- €	-	- %

Travaux de gestion de la ripisylve

L'équipe d'entretien des cours d'eau intervient sur les affluents des rivières Aven, Ster Goz, Bélon et Dourdu. Ils peuvent par ailleurs être amenés à travailler sur les cours principaux pour des travaux d'urgence de gestion d'embâcles

Le bilan des travaux 2025 s'établit comme suit :

Bassin versant	Linéaire prévisionnel				Linéaire réalisé				Taux de réalisation
	1 ^{er} entretien	Entretien	Urgence	Total	1 ^{er} entretien	Entretien	Urgence	Total	
Aven	/	25.5 km	/	36.3 km	/	25.7 km	/	25.7 km	100 %
Ster Goz	/		/		/		km		
Bélon	2 km	26.9 km	/	7.6 km	1.9 km	26.9 km	/	26.9 km	

Total	2 km	52.5 km	/	43.9 km	1.9 km	52.7 km	km	52.7 km	
-------	------	---------	---	----------------	--------	---------	----	----------------	--



Travaux de gestion de la ripisylve des AAPPMA

Quatre AAPPMA interviennent sur le territoire des bassins versants de l'Aven, du Ster Goz, du Bélon et côtiers : les AAPPMA du Ster Goz ; de Pont Aven ; de l'Aven et des étangs de Rosporden ; de Quimperlé. Leurs secteurs d'intervention se situent sur les cours principaux.

Le bilan des travaux 2025 s'établit comme suit :

Bassin versant	Linéaire réalisé
Aven	5.8 km
Ster-Goz	5.4 km
Bélon	3.5 km
Total	14.7 km

Au total, 68.3 km de cours d'eau ont été entretenus en 2025. Ils sont localisés sur une carte d'ensemble présentée au paragraphe 3.7.1.

Travaux de restauration des altérations et renaturation de cours d'eau

En l'absence de technicien.ne milieux aquatiques à partir de fin avril 2025, aucune action n'a été réalisée.

Travaux de restauration de la continuité écologique

Petite continuité sur les affluents

Il n'était pas prévu de réaliser de chantier de restauration de la petite continuité en 2025.

Accompagnement des propriétaires d'ouvrages en liste II

L'engagement de la collectivité sur ce point consiste à accompagner les propriétaires d'ouvrages classés en liste II pour le montage de dossiers.

En 2025, la technicienne milieux aquatiques a été associée à la poursuite de l'étude sur la prise d'eau de Troganvel sur le Ster Goz.

Actions de suivi mises en œuvre

Comptage frayères saumon 2025-2026 sur le Ster Goz

Ce suivi est réalisé en régie, par les agents de l'équipe technique d'entretien des cours d'eau.

Il est réalisé en 2 temps : un premier passage de repérages d'observation sur 4 stations situées sur l'Aven (Barbary, Goël, Amont Pont Torret) et le Ster Goz (Amont Keramperchec) afin de suivre le déroulement du frai et un suivi complet du secteur de prospection allant de Pont Torret (confluence avec l'Aven) au ruisseau de Kery (limite Bannalec Scaër).

Indice truite et saumon du réseau départemental de suivi du recrutement

La Fédération de pêche du Finistère réalise des pêches d'indice d'abondances pour le réseau départemental de suivi du recrutement en truite fario et saumon atlantique. Plusieurs stations se situent sur le territoire de Quimperlé Communauté. Les

agents de l'équipe technique d'entretien des cours d'eau participent à ces suivis. Les indices d'abondance pour les tacons et les truitelles sont bons.

Le comptage des frayères et la participation aux pêches d'indices d'abondance ont mobilisé 10 j agents 5% d'un ETP.

Suivi des assecs

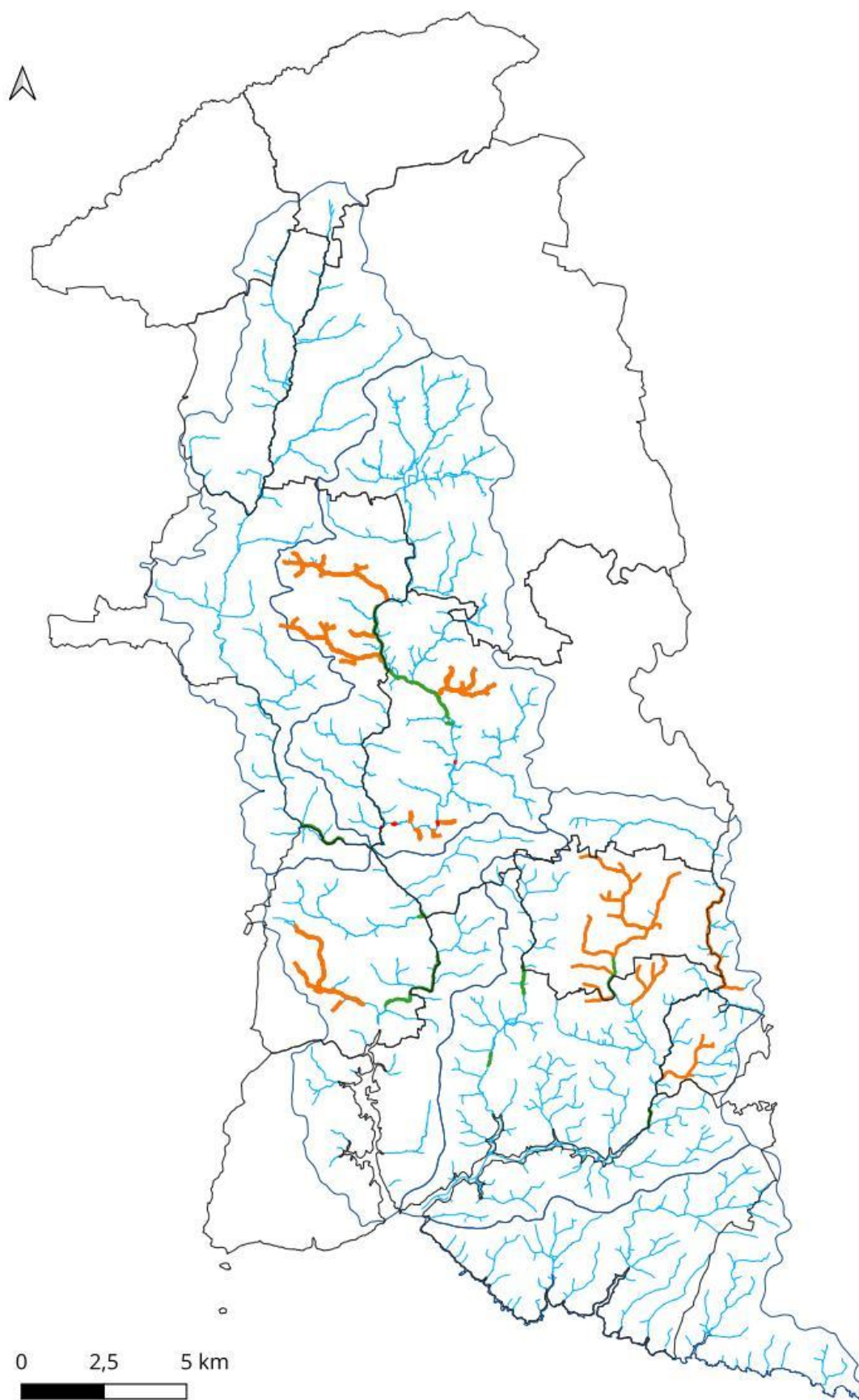
L'équipe a été mobilisée sur le suivi des assec sur les bassins versant de l'Aven Ster-Goz et du Bélon.

4 campagnes ont été réalisées, qui ont mobilisé 4,5 jours d'agents. La caractérisation de la présence ou de l'absence d'écoulement est jugée complexe à déterminer lorsqu'il reste très peu d'eau. La présence de deux agents permet d'échanger et d'homogénéiser les relevés dans une période où les vacances induisent une rotation dans les équipes.

Sensibilisation et communication

Communication cours d'eau

La plaquette cours d'eau présentant notamment les objectifs et les typologies d'actions des programmes d'actions milieux aquatiques est mise à disposition dans les accueils des locaux de la collectivité.



4/ Bilan financier 2025

Objectif PBE						
Objectif stratégique	Objectif intermédiaire	objectif opérationnel	Opérations	Budget prévisionnel	Réalisé	% réalisé
OS 2	OI 2.2	OO 2.2.1	Travaux restauration CE	12 294 €	0 €	0 %
OS 2	OI 2.2	OO 2.2.2	Petits travaux continuité CE (longitudinale)	11 794 €	0 €	0 %
OS 2	OI 2.2	OO 2.2.1	Travaux entretien CE	108 395 €	108 395 €	101 %
OS 1	OI 1.2	OO 1.2.2	Animation CE	24 000 €	8 000 €	30 %
OS 1	OI 1.1	OO 1.1.3	Communication CTMA	500 €	0 €	0 %
OS 1	OI 1.3	OI 1.3.1	Suivi	4 312 €	2 881 €	67 %
TOTAL				166 705 €	119 276 €	72 %

VII – REHABILITATION ET GESTION DU BOCAGE

- Objectif n°3 du SAGE : Lutter contre le ruissellement et l'érosion – réduire les transferts vers les cours d'eau
- Disposition n°30 du SAGE : Restaurer et gérer durablement le bocage

Rappel du contexte

1. Sur le territoire de l'Agglomération de Concarneau et du Pays Fouesnantais

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.5 ETP d'un technicien bocage

La mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du bocage doit permettre de compléter et de renforcer les actions déjà mises en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- **Lutter contre la prolifération des algues vertes sur la Baie de la Forêt** : en lien avec le programme d'actions volontaires ZSCE porté par l'Etat
- **Reconquérir la qualité sanitaire des zones conchylicoles** : en lien avec le déclassement sanitaire et le plan d'actions renforcés Aven aval mis en œuvre en 2024
- **Limiter les phénomènes de ruissellement et lutter contre les inondations de l'Aven (de faible intensité)** : en lien avec la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le programme Breizh Bocage répond en outre aux orientations du PCAET porté par l'Agglomération de CCA.

1.1 Le volet animation du programme 2025 a porté sur les items suivants :

- Mise en œuvre de la stratégie territoriale
- Développement d'actions en lien avec la protection, la gestion durable et la valorisation du bocage
- Actions de sensibilisation et de communication
- Organisation et participation à des formations

Le bilan est présenté dans le tableau suivant :

Thématique	Actions	Détail
Mise en œuvre de la stratégie	Gestion administrative du dossier	Suivi des demandes de subvention, des courriers, bilans & rapports. Suivi des marchés : un lot terrassement et un lot plantation, suivi de la facturation.
	Gouvernance	Organisation d'un Comité de pilotage en juin, Echanges réguliers avec les élus référents du dossier Participation aux réunions régionales
Protection, gestion durable et valorisation	Protection / Gestion / Valorisation	Organisation d'une rencontre en direction des exploitants sur la gestion durable des haies. Le compte rendu de cette rencontre figure en annexe.
		Participation à la rédaction du cahier des charges du marché « fournitures de plaquettes bois » pour les chaudières de la collectivité
Sensibilisation et communication	Communiqués de presse : information du grand public et du monde agricole sur le dispositif	
	Création d'un panneau d'information « Ici l'Europe s'engage ... » pour identifier les talus BB en bord de route	
	Tournage de la vidéo « Bocagissons »	
Formation	Participation à des réunions techniques (AFAC, ATBVB, ...)	
	Echanges techniques avec les structures voisines	

Un total de 124 heures a été consacré à l'animation du programme, 49% du prévisionnel établi à 321 heures.

1.2 Le volet suivi des travaux programme 2024/2025 a porté sur les items suivants :

- Programmer les travaux avec les propriétaires et obtenir les conventions
- Suivre les travaux de réalisation des talus et des plantations.

Le bilan est présenté dans le tableau suivant :

Thématique	Actions	Détail
Programmation des travaux avec les propriétaires	Identifier les projets	La priorité est donnée aux secteurs localisés dans la ZSCE (arrêté Préfectoral lié au Plan algues vertes). Une petite proportion de l'enveloppe est attribuée aux projets hors ZSCE lorsque les propriétaires montrent une motivation évidente.
	Rencontrer les propriétaires	Rencontre des propriétaires sur place, échange sur l'implantation des aménagements et sur le choix des essences de plants Définition d'un calendrier de réalisation
	Rédaction de la convention de travaux et obtenir la signature	
Suivi des entreprises	Préparer le chantier en amont	Réaliser un piquetage pour localiser les talus Coordonner l'intervention de l'entreprise en fonction de la rotation des cultures
	Vérifier la conformité des aménagements	Mesurer la longueur, la hauteur et la largeur des talus Compter le nombre de plants / protection / dalle de paillage

Un total de 248 heures a été consacré à l'opération, soit 51 % du prévisionnel établi à 482 heures. La synthèse de cette opération figure au tableau suivant :

Linéaires (m) concernés par l'AAP2 2024 / 2025	Entretien	Talus planté	Talus enherbé	Regarnissage	Haie à plat	Double haie à plat
	0	2034	245	100	658	0

Au total, 3 km de bocage ont été créés sur l'automne 2024 et l'hiver 2025.

1.3 Le volet animation du programme 2025 a porté sur les items suivants :

Le bilan financier est établi de la manière suivante :

Dépense	€ réalisé	Prévisionnel	Réalisation %
Coordination - Suivi administratif	3 614,30 €	10 000,00 €	36%
Coordination - Suivi des travaux	7 228,61 €	15 000,00 €	48%
Travaux de talutage	17 390,28 €	52 000,00 €	56%
Travaux de plantation	11 576,18 €		
	39 809,37 €	77 000,00 €	52%

Le taux de réalisation est assez faible. En cause principalement le calendrier cultural qui n'a pas permis de tenir les engagements.

1. Equipe d'animation

L'équipe est composée de **10.18 ETP** (environ) répartis comme suit :

- **CCA : 5.5 ETP**
- **Quimperlé Communauté : 2.03 ETP**
- **CCPF : 1.29 ETP**

2. Bilan financier

Pour 2025, le budget prévisionnel consacré aux opérations « bassins versant » sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes était estimé à **816 037 €**. Les dépenses réalisées ont été de **617 885 € soit un taux de réalisation de 76%**, avec un financement réparti comme suit :

- Porteur de projet : **390 207 € TTC** $\Rightarrow$ **63%**
- AELB : **115 736 € TTC** $\Rightarrow$ **19 %**
- Conseil Régional : **69 218 € TTC** $\Rightarrow$ **11 %**
- Conseil Départemental 29 : **4 638 € TTC** $\Rightarrow$ **1 %**

Compte tenu de la clé de répartition des dépenses définie dans la convention de partenariat entre les trois communautés de communes, la participation financière (une fois l'ensemble des subventions et participations déduites) pour chacune d'entre elle est la suivante :

- **CCPF : 113 800,78 € TTC** $\Rightarrow$ **18.4%**
- **CCA : 171 519,38 € TTC** $\Rightarrow$ **27.8%**
- **QC : 104 886.75 € TTC** $\Rightarrow$ **17%**

Annexe 1 – Arrêté de renouvellement de la composition de la CLE

Annexe 2 - Compte rendu des réunions de CLE

Annexe 3– Feuille de route de la CLE 2026-2030

Annexe 4– Avis de la CLE

Annexe 5– Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires du Sud Finistère

Annexe 6– Etat des lieux quantitatif 2025 à l'échelle du SAGE Sud Cornouaille

Annexe 7– Supports de communication du PLAV de la Baie de la Forêt

Annexe 8– Bilan qualité des eaux de la Baie de la Forêt 2024/2025

Annexe 9– Rapports de restitution des travaux de modélisation de la Baie de la Forêt